

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 115 (1979)
Heft: 18

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

1172

et bulletin corporatif

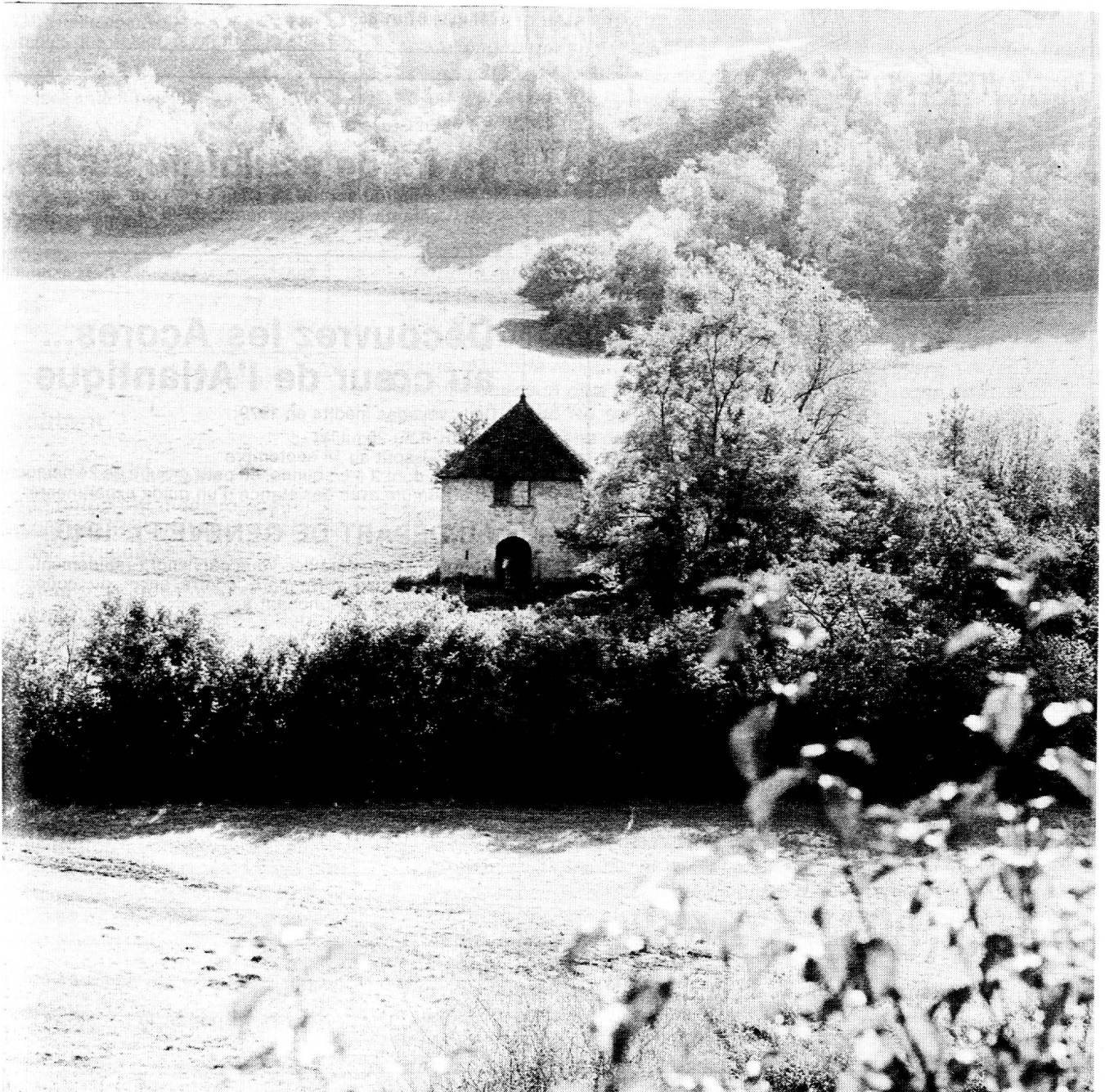


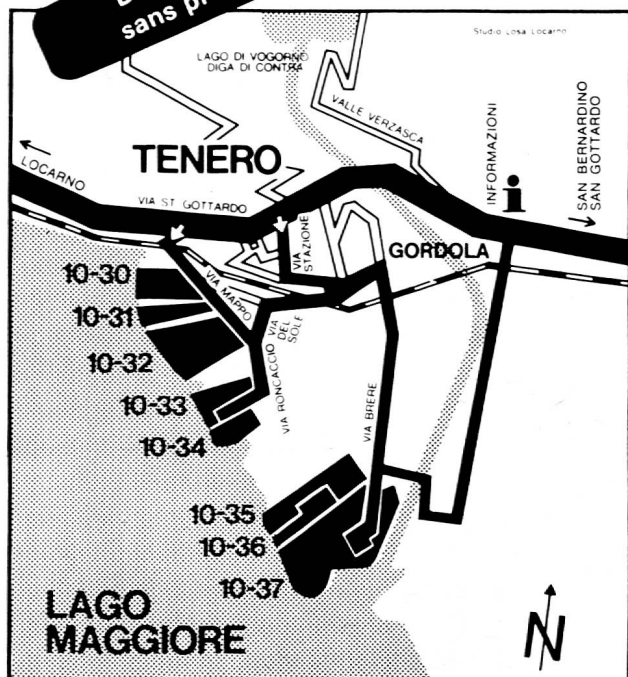
Photo Doris Vogt

TENERO



LAGO
MAGGIORE
ticino
SUISSE
MERIDIONALE

Dès le 10 Août
sans problèmes



- 10-30 LIDO MAPPO
- 10-31 DA GIORGIO
- 10-32 TAMARO
- 10-33 MIRALAGO
- 10-34 RIVABELLA
- 10-35 VERBANO
- 10-36 LAGO MAGGIORE
- 10-37 CAMPO FELICE



8 Campings de luxe
au bord du Lac Majeur

Informations: ET. Tenero CH-6598 Tenero

Tél. (093) 67 1661

Saint-Cergue - La Barillette

La Givrine - La Dôle

Région idéale pour courses scolaires
Chemin de fer Nyon - Saint-Cergue - La
Cure
Télesiège de la Barillette

Renseignements : tél. (022) 61 17 43 ou
60 12 13

PATCHWORK EN TOSCANE

Recherches expressives. Stages de 10 jours. Groupes de 4 à
5 pers. Vie communautaire. 700 Fr. Nourri, logé. Gd. part.
matériel. 5-14 juillet - 2-11 août - 20-29 sept.
Sylviane Zurly, via Verdi 3, Colignola - Mezzana. Pisa - Italia.
Tél. (50) 87 01 85.

En Gruyère,

cours de sculpture sur bois

cours du soir ou de vacances, pour adultes ou pour
enfants. Renseignements: 029/5 24 06.

Découvrez les Açores... au cœur de l'Atlantique

Deux voyages inédits en 1979:

- du 6 au 20 juillet
- du 31 août au 14 septembre

15 jours dont 2 à Lisbonne, en petit groupe de 24 personnes
au maximum avec assistance d'un guide expérimenté.

AU DÉPART DE GENÈVE Fr. 1940.—

Notre brochure détaillée vous parviendra rapidement, sans
engagement de votre part, contre envoi du coupon ci-
dessous ou en téléphonant à :

ICT voyages

1215 Genève-Aéroport
Tél. (022) 98 12 05

LES AÇORES M'INTÉRESSENT

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

NPA/Lieu: _____

Tél. () _____

EDITORIAL	
Langue II: point de non-retour?	571
RUBRIQUE ROMANDE	
Comité central	572
26 ^e semaine de Villars-les-Moines	574
VAUD	
Pédagogie compensatoire	574
CFCV	576
Recyclages	577
Où irons-nous?	577
GENÈVE	
Sprache II: Deutsch	578
Du son pour les lapins...	579
Silence = aquiescement	580
Crise de confiance	580
Rectificatif	580
NEUCHÂTEL	
Comité central	581
Duo, quand tu me tiens	581
EP/SPN	582
District de Neuchâtel	582
JURA	
Le CC travaille pour vous	583
Assemblée des délégués	584
L'école de culture générale	585
René Fell	585
Maîtresses enfantines	586
AJEPS	586
JURA ET JURA BERNOIS	
Centre de perfectionnement	586
JURA BERNOIS	
Assemblée générale	587
FRIBOURG	
Conférence M.-R. Mousset	587
DIVERS	
Télévision éducative	589

éducateur

Rédacteurs responsables:

Bulletin corporatif (numéros pairs):
François BOURQUIN, case postale
445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs):

Jean-Claude BADOUX, En Collonges,
1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros impairs):

Lisette Badoux, chemin des Cèdres
9, 1004 Lausanne.

René Blind, 1411 Cronay.
Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A.,
1820 Montreux, av. des Planches 22,
tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux
18-3 79.

Prix de l'abonnement annuel:

Suisse Fr. 38.—; étranger Fr. 48.—.

EDITORIAL

Langue II: point de non-retour?

Parmi les divers problèmes que pose la coordination scolaire romande, il en est un qui demeure depuis plusieurs années déjà au centre des préoccupations de notre association faîtière: l'introduction d'un enseignement précoce de l'allemand à l'école primaire.

Mon propos aujourd'hui n'est pas de brosser un historique de cette affaire mais plutôt de faire le point et d'esquisser — prudemment — l'évolution possible de la situation. Rappelons néanmoins, pour la compréhension, qu'il s'agit d'introduire dès le 4^e année primaire un enseignement de l'allemand à raison de 100 minutes hebdomadaires. L'objectif est de mieux doter, à la fin de la scolarité, tous les élèves d'un moyen de communication leur permettant de maîtriser un certain nombre de situations pratiques.

Deux éléments nouveaux sont intervenus depuis notre dernière prise de position (octobre 1978):

- le cours romand rédigé par quatre auteurs dont le coordinateur romand, M. J.-B. Lang, commence à voir le jour, les premières «leçons» ont été portées à la connaissance des diverses instances concernées;
- la SPR, comme elle l'avait expressément demandé, est associée de très près à l'élaboration de ce cours romand au travers de la commission de référence dont vous trouverez le mandat dans le présent numéro.

Ces deux faits sont positifs et il faut les saluer comme tels dans un contexte qui nous avait plutôt valu jusqu'ici que des hésitations, des querelles, voire des affrontements. Peut-on déduire, comme le coordinateur, que le processus «allemand» a atteint le point de non-retour? Peut-être si l'on estime que l'investissement consenti à la création d'une méthode romande ne saurait rester lettre morte. En revanche, je serais beaucoup plus nuancé en ce qui concerne la date de la généralisation et l'unité au travers du temps et de la géographie romande. N'oublions pas dans cette analyse les points suivants qui pèseront lourdement lors des décisions propres aux mesures d'exécution:

- le canton de Vaud ne s'est pas déterminé entre une introduction en 4^e ou en 5^e années primaires. Celui du Valais a généralisé cet enseignement dès la 3^e année à l'aide d'une autre méthode;
- les échéances du français se sont précisées et l'importance des moyens à mettre en œuvre tant pour l'introduction de «Maîtrise du français» que pour la langue II n'échappera à personne;
- il serait aberrant d'imaginer que ces deux actions de recyclage notamment puissent être menées simultanément ou même avec un intervalle d'une année. La disponibilité et la faculté d'assimilation du corps enseignant de 4^e, 5^e, voire 6^e années ont des limites à ne pas dépasser si l'on veut réussir ces deux opérations;
- l'insertion de la «dose» allemand dans l'horaire scolaire pose encore bien des problèmes, surtout dans les cantons où l'horaire hebdomadaire des élèves est le plus bas (Berne, Genève, Jura, Neuchâtel);
- le relais que devrait prendre la méthode «Vorwärts» dès la 7^e année n'est pas assuré. Or, si l'enseignement précoce de l'allemand permet de repenser fondamentalement et d'une manière dynamique les objectifs de cette discipline de la scolarité obligatoire à la maturité, les tractations actuellement en cours s'annoncent longues et difficiles.

En conclusion, on peut admettre qu'un pas a été fait vers l'introduction de l'enseignement précoce de l'allemand mais qu'en la matière, le proverbe «hâte-toi lentement» conserve toute sa valeur. F. Bourquin.

Comité central SPR

L'exécutif SPR s'est réuni en session les 4 et 5 mai 1979, à Lausanne, sous la présidence de Jean-Jacques Maspéro. Il accueille le troisième représentant du SEJ en la personne de M^{me} Doriot.

Communications

CIRCE III

Certaines difficultés ne sont toujours pas résorbées pour certains cantons en matière de désignation des délégués SPR dans les sous-commissions chargées de l'élaboration des programmes. Les sections concernées poursuivent leurs tractations avec les autorités et les associations secondaires.

Radio

Le comité central prend connaissance des thèmes retenus pour l'émission «Portes ouvertes sur l'école», deuxième semestre 1979. Il désignera ses représentants lors de la prochaine séance.

SEJ

Les maîtresses de travaux à l'aiguille appartenant au SEJ vont tantôt rejoindre les rangs de la SPR. Bienvenue à elles.

Coordination suisse

Dans notre compte rendu de la séance du CC/SPR des 23 et 24 mars 1979, nous faisons état de certaines difficultés à propos de la réorganisation des travaux de deux commissions fédérales chargées de l'étude de la formation des maîtres (voir «Educateur» N° 16/79, p. 498). Suite à notre réaction, diverses garanties en rapport avec notre position ont été données par le secrétaire de la Conférence suisse des chefs de départements. Affaire donc réglée.

Document de propagande

La consultation écrite de l'assemblée des délégués concernant la couverture finan-

cière de la réalisation d'un document de propagande SPR (voir «Educateur» N° 16/79, p. 498) a donné un résultat favorable (77 oui, 6 non, 8 abstentions). On peut donc passer à la réalisation de ce document qui sera très apprécié dans nos campagnes de recrutement.

Commission «Statut de l'enseignant»

Cette commission vient d'être créée. Elle a pour mission, entre autre, de donner une suite concrète à certaines résolutions votées par le Congrès SPR 1978/1979. Remarquablement présidée par Paul Nicod (SPV) qui a effectué un très gros travail préparatoire, cette commission va tenter, dans un premier temps, de réunir des fiches d'information dans divers domaines touchant au statut de l'enseignant (traitements, place dans la fonction publique, éligibilité, jours fériés officiels, etc.). Elle se préoccupera aussi des problèmes inhérents aux congés syndicaux.

Constitution fédérale

Nos collègues du SLV se sont attachés à rédiger un document fort intéressant sur les articles du projet de nouvelle constitution fédérale intéressant l'enseignement et les enseignants. La SPR en fera de même et soumettra, pour un premier débat, un document d'information à l'assemblée des délégués du 16 juin prochain. Le cas échéant, il sera préparé des résolutions ou prises de positions SPR qui pourront faire l'objet, durant l'automne, d'une assemblée extraordinaire des délégués.

Assemblée des délégués

Elle aura donc lieu le samedi 16 juin 1979, à Martigny. Son ordre du jour provisoire (seule la convocation adressée aux délégués fait foi en la matière) sera le suivant :

- procès-verbal de l'AD du 16 novembre 1978;
- rapport du CC;
- comptes 1978;
- ratification de la convention SLV-

- SSPES-SPR concernant les enseignants des écoles suisses à l'étranger;
- Constitution fédérale;
- nomination d'un rédacteur à l'«Educateur» (en remplacement de Jean-Claude Badoux, récemment nommé directeur de l'école normale);
- choix d'un thème pour le prochain Congrès SPR;
- divers et propositions individuelles.

La préparation de cette assemblée et notre législatif donne l'occasion au CC/SPR de prendre connaissance des résultats globaux de l'exercice financier 1978. La prudence est de rigueur!

Si les comptes de l'«Educateur» bouclent par un modeste solde positif en 1978, l'extension considérable qu'il a pris ces derniers mois, notamment quant à son volume, risque de mettre en péril l'exercice 1979. Un appel donc à une certaine modération avant qu'une décision de l'AD permette d'envisager un meilleur équilibre financier pour 1980.

En ce qui concerne le prochain Congrès SPR, les sections voudront bien présenter des propositions le 16 juin prochain.

Résolutions du Congrès 1978/1979

Les résolutions votées à Fribourg ont fait l'objet d'une vaste distribution. Parmi les thèmes prioritaires, le comité central entend se préoccuper sans retard des problèmes de relations avec les parents. Un groupe de travail du CC/SPR sera créé pour étudier cet important dossier et faire des propositions.

Rapports avec d'autres associations

Ce point de l'ordre du jour permet au comité central de faire un vaste tour d'horizon à propos de la VPOD, du GREM et de la FIAI.

En ce qui concerne la VPOD, le comité central constate — à l'exception d'une section — que la SPR est la seule force organisée et représentative des enseignants primaires de Suisse romande. Elle réaffirme son appui total au SAE-SPN aux prises avec une situation ambiguë née de la scission intervenue il y a quelques années au sein de l'ancienne SPN-VPOD.

Ensuite, l'exécutif SPR fait le point de

matière de collaboration avec le GREM (Groupe romand de l'école moderne) dénommé GGEM à Genève. Il constate avec satisfaction que les relations avec ces collègues, la plupart membres des sections cantonales, sont bonnes. Un numéro de l'«Educatrice» sera d'ailleurs prochainement consacré à la pédagogie Freinet.

Nul n'ignore que la FIAI (Fédération internationale des associations d'instituteurs), une des composantes de la CMOPE (Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante), a connu ces dernières années quelques problèmes quant à l'appartenance de certaines associations nationales, notamment celles recouvrant les pays du Nord de l'Europe.

A l'heure actuelle, la FIAI se redéploie en direction des pays de l'hémisphère sud. Une modification des statuts de cette fédération aura pour conséquence l'allongement du mandat de président qu'exerce Jean-Jacques Maspéro depuis le Congrès de Montreux (1977).

Le comité central réaffirme sa confiance dans la nécessité d'une ouverture de notre pays, donc de notre association envers l'Europe et le tiers monde. Il reconnaît l'utilité de la concertation internationale et la valeur des interventions faites à ce niveau auprès des organisations internationales qu'elles soient gouvernementales ou non.

Allemand

Le comité central a invité M. J.-B. Lang, co-auteur du cours romand d'introduction de l'allemand précoce (4^e année) ainsi que nos collègues, membres de la commission de référence. Il s'agit avant tout de faire le point.

M. Lang rappellera tout d'abord les options essentielles de l'opération :

- cette procédure doit doter les élèves, à la fin de la scolarité, d'un moyen de communication;
- cet objectif sera atteint grâce à trois ans d'enseignement de l'allemand dit précoce (4^e, 5^e, 6^e années) auxquels viendront s'ajouter les trois ans d'enseignement en sections secondaires;
- l'enseignement précoce de l'allemand ne pourra pas constituer un critère supplémentaire de sélection;
- l'enseignement précoce de l'allemand sera confié à des généralistes;
- le cours romand proposera à la fois des objectifs précis, donc une méthode laissant une large liberté à l'enseignant qui se sentirait à l'aise dans ce domaine mais aussi un cheminement très précis, surtout pour la première année, à l'intention de ceux qui marqueraient une appréhension certaine à l'égard de cet enseignement;

- le cours romand s'inspirera des diverses possibilités d'approches tant par l'audio-visuel que par l'interaction maître-élèves, la communication directe et le dialogue;
- la matière du degré 4 sera à disposition pour expérimentation dès la fin de la présente année civile;
- tous les problèmes liés à la continuité sur le plan secondaire ne sont pas encore résolus. La méthode Vorwärts, préconisée pour prendre le relais du cours romand dès la 7^e année ne fait pas l'unanimité. Au-delà, c'est toute la conception littéraire et élitique de l'enseignement de l'allemand dans les gymnases et collèges qui est mise en discussion. Pour M. Lang, il n'y a pas de culture sans communication. Le cours romand et la méthode qui prendrait le relais pour la fin de la scolarité obligatoire privilégient cet aspect de l'apprentissage de l'allemand. Ils ne sont donc pas contradictoires avec la poursuite d'études dites longues à condition que l'on mette la même rigueur à l'enseignement de la communication que celui qu'on accorde actuellement à la traduction et à l'étude d'ouvrages littéraires fort compliqués dans les gymnases et collèges.

Côté SPR, les principales interventions sont les suivantes :

- crainte à voir publier une méthodologie trop simpliste, nécessité d'insérer cette démarche dans des didactiques diverses;
- crainte d'une expérimentation fractionnée par degré alors qu'on ne connaît pas encore la suite de la méthode dans les degrés suivants;
- préoccupation quant aux élèves peu doués scolairement quant à la compatibilité de la méthode avec les exigences de l'OFIAMI et des écoles de commerce;
- souci de voir le cours romand accessible à tous les enseignants primaires sans toutefois négliger ceux qui ont une certaine aisance. Eviter de faire de l'enseignant primaire un simple exécutant, un OS de l'allemand!
- souci de voir les programmes des lycées, collèges, gymnases maintenant chargés de la formation des enseignants dans la majorité des cantons modifiés en conséquence;
- si les auteurs font preuve, à l'évidence, d'une belle ouverture d'esprit pour comprendre les problèmes des maîtres primaires, en sera-t-il toujours de même lorsque l'on arrivera à la phase des recyclages?
- le danger de voir l'allemand considéré comme branche sélective est-il vraiment écarté?
- la suppression de la valeur sélective de

l'allemand est-elle compatible avec les procédures employées dans les écoles qui suivent la scolarité obligatoire?

- souci de voir l'enthousiasme des jeunes élèves (4^e) s'émousser assez vite si l'on n'a pas recours à l'écrit.

En conclusion (provisoire), le comité central admet, avec M. Lang, que l'introduction de l'allemand précoce constitue un problème difficile et que l'on ne peut pas disperser nos efforts dans toutes les directions. A l'heure actuelle, il convient de se concentrer sur l'élaboration du cours romand dans un esprit de franche collaboration sans perdre de vue toutefois que les problèmes propres aux structures, à la surcharge des programmes, à la suite dans le secteur secondaire inférieur et moyen et aux recyclages constituent eux aussi des éléments fondamentaux du débat.

FB

En rappel: mandat de la commission de référence.

1. Généralités

1.1 - Conformément au mandat remis par la Conférence intercantonale des chefs des départements de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CDIP-SR/TI) à la Commission romande des moyens d'enseignement (COROME), le 25 septembre 1978 (chiffre 6.5), une Commission de référence L II est constituée.

1.2 - Elle comprend sept enseignants désignés par la SPR.

1.3 - A la suite des études entreprises, des consultations faites auprès des départements et des associations d'enseignants et, sur une base des décisions prises par la CDIP-SR/TI, la commission a pour mission de collaborer avec les auteurs des cours romands à l'élaboration de moyens d'enseignement requis.

2. Composition

2.1 - La commission comprend sept enseignants des degrés 4, 5 et 6, à raison d'un représentant par canton.

2.2 - Elle désigne son porte-parole responsable.

3. Mandat

3.1 - La commission examine régulièrement les manuscrits et fait valoir ses observations et ses suggestions aux auteurs au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

3.2 - Elle propose aux auteurs des réunions de travail communes, à raison d'une séance par mois, au maximum.

4. Statut

4.1 - La commission relève de CO-ROME.

4.2 - Elle ne remplace pas la commission d'examen qui sera désignée en temps voulu.

QUELQUES PRÉCISIONS

- Les membres de la commission peuvent s'entourer des avis de leurs proches collègues à propos des questions qu'ils auront à étudier; il n'y a pas à organiser par contre, à ce stade, des consultations générales sur le plan des sections cantonales; elles auront lieu plus tard;
- la commission s'en tiendra au mandat remis; les problèmes de recyclage et d'horaire, par exemple, ne sont pas de son ressort;
- la commission tiendra des séances convoquées par sa responsable avec les membres du comité de rédaction (listes de présences à transmettre à l'IRDP/M) et des séances convoquées par la SPR (aux frais de la SPR).

26^e SEMAINE PÉDAGOGIQUE INTERNATIONALE

« Les maîtres de demain: généralistes et spécialistes? »

Généralistes ou spécialistes?

Dans le monde du travail, comme dans l'enseignement, il semble que l'on s'achemine vers la spécialisation. Mais le problème ne se pose pas tout à fait dans les mêmes termes à l'usine qu'à l'école.

N'est-il donc pas opportun de se poser la question dans la perspective de l'intérêt des enfants?

C'est ce que feront du 9 au 14 juillet les participants à la semaine pédagogique de Villars-Les-Moines auxquels vous êtes invités à vous joindre.

Renseignements et inscriptions:
Semaine pédagogique internationale
Secrétariat SPV
Chemin des Allinges 2
CH - 1006 Lausanne

VAUD

Pédagogie compensatoire

Ci-après, nous reproduisons le rapport final particulièrement intéressant qu'un groupe de travail mis sur pied par le département a élaboré au cours de nombreuses séances. Rap- pelons que la SPV y était présente par nos collègues Cath. Gyax et M.-C. Durussel.

M.S.

Mandat

Le groupe de travail «Pédagogie compensatoire», mandaté par le Département, a pour mission d'étudier les mesures que l'école devrait envisager, dès l'entrée en classe enfantine, pour atténuer et si possible compenser les handicaps qui peuvent perturber le développement des enfants qui se trouvent, avant et pendant la scolarité, dans des conditions défavorables.

Les tâches de ce groupe de travail sont les suivantes:

- a) Dresser la liste des handicaps possibles et essayer d'en analyser les causes.
- b) Déterminer les moyens à mettre en œuvre pour compenser ces handicaps. Inventorier et analyser les mesures déjà appliquées dans le canton ou ailleurs.
- c) Proposer
 - en priorité, un certain nombre de mesures compensatoires destinées à être appliquées dans les premières années de la scolarité;
 - ultérieurement, des moyens propres à compenser le handicap dont pourraient souffrir les élèves des classes de zones rurales.
- d) Procéder à une estimation quantitative des besoins et de leurs conséquences financières.
- e) Elaborer un plan d'information des maîtres et des parents sur le rôle qu'ils peuvent jouer dans le domaine de la prévention des handicaps.

Activité

Le groupe de travail s'est réuni pour la première fois le 10 février 1977. Il a tenu 28 séances, y compris une visite d'une journée à Genève, en janvier 1978. Il a déposé deux rapports intermédiaires, le premier en juin 1977, le second en février 1978.

La disponibilité en temps des membres du groupe, ainsi que les moyens à sa disposition n'ont pas permis l'exécution de toutes les tâches du mandat, ni de chacune de ces tâches dans sa globalité. Au fil des auditions, des lectures, des réflexions et des dis-

cussions, des priorités se sont imposées, des choix se sont définis parmi les tâches primitivement prévues. La connaissance des travaux d'autres groupes ou commissions, s'occupant de domaines connexes, a également contribué à la détermination de ces choix et de ces priorités.

Rapport

1. ORIENTATION CHOISIE

1.1. Le souci de compensation nous est apparu peu à peu comme inhérent à toute activité pédagogique. La pédagogie dite «compensatoire» doit caractériser tout enseignement.

Nos propositions viseront donc à assurer et à développer cette fonction générale de l'école qu'est la compensation.

1.2. Conséquences

1.2.1 L'établissement d'une liste de handicaps (cf. mandat, point a) devient ainsi inutile. Nous avons d'ailleurs employé beaucoup de temps à de vains essais. Non seulement la notion de handicap est difficile à cerner et le risque est grand de se référer aux normes scolaires, mais il est également illusoire de prétendre pouvoir dresser une liste exhaustive des handicaps possibles.

1.2.2. Compte tenu des délais imposés et des moyens à notre disposition, le présent rapport ne prend donc pas en compte les besoins en scolarité spéciale. Ces besoins existent, certes, mais sont déjà ou doivent être l'objet des préoccupations d'autres groupes de travail ou d'autres commissions.

Les classes à effectif réduit de 1^{re} et 2^e années primaires ressortissent à cette scolarité spéciale. L'analyse de la «carrière» scolaire des élèves de 9 volées nyonnaises en témoigne.

On constatera d'abord que le pourcentage d'élèves admis en classe à effectif réduit s'élève bon an mal an à près de 7% (6,8%) d'une volée. Il faut préciser par ail-

leurs que les échecs au niveau de la 1^{re} année de scolarité obligatoire sont alors quasi inexistantes. On s'apercevra ensuite que la proportion dans les classes de développement d'élèves en provenance des classes à effectif réduit est variable. On vérifiera qu'une forte proportion d'élèves en provenance des classes à effectif réduit poursuivent leur scolarité normalement ou «presque» normalement avec un an de retard.

La classe à effectif réduit est donc une institution d'appui qui s'ouvre normalement sur la scolarité courante. Il y a peut-être là l'esquisse d'une organisation qui pourrait s'envisager plus avant dans le cours de la scolarité et diminuer ainsi le risque de marginalisation d'élèves momentanément en difficultés.

1.2.3. En réexaminant notre mandat, nous avons estimé que notre tâche consistait à proposer ou suggérer des moyens et des mesures susceptibles de favoriser la compensation au cours des premières années de scolarité (classes enfantines et 1^{re} à 4^e année primaire). Il faut surtout éviter, comme le mandat semble le préconiser (cf. point c), 2^e alinéa) que l'on différencie dans le temps, entre les zones urbaines et les zones rurales, l'application éventuelle des mesures proposées. Nous devons donc veiller à ce que ces mesures soient applicables dans l'ensemble du canton.

Quant aux points d) et e), ils définissent des tâches que notre groupe dans sa composition actuelle, avec le temps et les moyens dont il dispose, ne peut maîtriser. Il y aurait lieu à notre avis de recourir à d'autres collaborations (chargé de mission pour les études quantitatives et financières, Centre vaudois de recherches pédagogiques pour les problèmes d'information au niveau des parents).

2. OBJECTIFS

La pédagogie compensatoire doit :

- 2.1. améliorer la capacité de l'école à tenir compte des différences entre les enfants, tout particulièrement au début de la scolarité;
- 2.2. favoriser l'égalité des chances de réussite scolaire et s'efforcer de prévenir les adaptations;
- 2.3. s'inscrire dans la vie quotidienne de l'école, faire partie intégrante de ses habitudes, de façon à limiter les besoins en scolarité spéciale;
- 2.4. intégrer à la pédagogie pratiquée dans les classes du premier degré des formes spécifiques d'aide aux enfants qui éprouvent des difficultés à parvenir à la maîtrise des instruments élémentaires conditionnant les apprentissages ultérieurs.

3. MESURES

Les mesures préconisées ont été réparties en trois catégories. Cette répartition est parfois artificielle: certaines des mesures proposées peuvent effectivement se ranger aussi bien dans l'une que dans l'autre des catégories envisagées.

3.1. Mesures législatives

3.1.1. L'une des missions fondamentales de l'école est de reconnaître dès le début de la scolarité les différences entre enfants qui conduisent à des inégalités de chance de réussite scolaire; l'école doit prendre en compte ces différences et, par un enseignement adapté, donner à chacun la possibilité d'acquérir une maîtrise suffisante des instruments conditionnant sa progression scolaire ultérieure. Ce principe devrait être inscrit dans la Loi sur l'instruction publique primaire.

3.1.2. Le régime d'entrée à l'école enfantine et à l'école primaire doit être moins dépendant de l'âge physique et permettre que pour des enfants nés entre le 1^{er} janvier et le 30 juin, il soit possible de surseoir d'un an à l'obligation scolaire et de leur garantir la possibilité d'effectuer une année supplémentaire d'école enfantine. Les articles 15 et 130 de la Loi sur l'instruction publique primaire devraient donc être revus dans ce sens.

3.1.3. Le nombre d'élèves par classe est un facteur déterminant pour l'exercice d'une pédagogie différenciée. Dans toutes les années de la scolarité du 1^{er} cycle, une diminution importante de l'effectif maximum légal (32) représente une garantie indispensable.

L'accord de notre groupe de travail s'est établi sur le nombre maximum de 25 élèves par classe. Cependant, les représentantes de l'Association cantonale des maîtresses enfantines, de la Société pédagogique vaudoise et de l'Association cantonale des parents d'élèves estiment que ce maximum devrait être de 20.

Il ne faut pas oublier non plus d'envisager la question de l'effectif minimum légal. A cet égard, il nous paraît que là où les circonstances l'exigent (situation géographique par exemple), l'existence de classes de 8 à 14 élèves doit pouvoir être sauvegardée. Signalons en passant que le maintien de deux années de programme dans une même classe, au début de la scolarité en tout cas, nous semble préférable à de longs déplacements en bus. Dans de telles circonstances, un faible effectif devient la première des mesures compensatoires.

En résumé, tous les articles de loi traitant des effectifs de classe doivent être revus dans le sens préconisé ci-dessus.

3.2. Mesures administratives

3.2.1. Le régime de promotion est à assouplir, en tout cas au niveau du passage de la 1^{re} à la 2^e année primaire, voire de la 2^e à la 3^e. On peut d'ailleurs espérer que l'introduction du nouveau programme de français, en particulier par l'apprentissage de la lecture étalé sur deux ans, favorisera cet assouplissement.

Avant d'être envisagé, tout redoublement doit avoir été précédé de mesures d'appui, sans surcharge de l'horaire. De même, tout redoublement décidé doit être accompagné de mesures d'appui, chaque fois que cela s'impose. Il s'agit ainsi de prendre en compte les différences de rythme d'apprentissage.

3.2.2. La possibilité (la liberté) de pouvoir parcourir jusqu'au bout le programme minimum de la scolarité obligatoire doit être garantie à tout élève dont le début de la scolarité obligatoire a été reporté d'un an ou ayant redoublé une année de programme au cours de sa scolarité.

3.2.3. Les notes doivent être remplacées dans les deux premières années de la scolarité obligatoire par une évaluation qui tienne mieux compte des différences entre les enfants.

Dans ce but, il y a lieu d'établir la liste des objectifs minimaux qui doivent avoir été atteints en fin de 2^e année. Disons-le en passant, c'est là un travail qui devrait être généralisé. Il faut faire admettre aussi qu'une évaluation n'a pas à être obligatoirement effectuée pour tous les élèves de la classe, au même instant et sur le même point du programme.

Enfin, lorsque des objectifs minimaux n'ont pu être atteints dans le délai envisagé, on recherchera, par la concertation entre enseignants et les parties intéressées, la mesure adéquate: prolongement de l'appui, redoublement, fréquentation d'une classe à effectif réduit.

3.2.4. L'horaire hebdomadaire des élèves durant les premières années de scolarité est aussi une question à réétudier.

- a) Au niveau des classes enfantines où il s'agirait de généraliser la mesure qui consiste à n'accueillir les élèves de 1^{re} année que le matin, en tout cas durant les premiers mois de l'année scolaire (jeune âge, fatigabilité, adaptation progressive au milieu scolaire).
- b) Au niveau des premières années de la scolarité obligatoire où un allègement est également à envisager, en veillant toutefois à ne pas augmenter l'écart actuel existant entre la 2^e et la 3^e année.

3.2.5. L'information des parents est également un facteur important de réussite scolaire. Il faut envisager la rédaction de

documents informatifs, par tranches de scolarité, et d'une manière générale, encourager les relations entre la famille et l'école.

3.3 Mesures pédagogiques

3.3.1. La formation et l'information des maîtres est naturellement la condition essentielle à la pratique d'une pédagogie compensatoire. La future Ecole normale (EN 80) doit être très soucieuse d'entraîner les aptitudes suivantes:

- a) l'aptitude à l'observation de l'enfant,
- b) l'aptitude à l'organisation du travail individualisé et de groupes,
- c) l'aptitude à la concertation:
 - entre enseignants,
 - entre enseignants et Services scolaires
 - entre enseignants et autorités (directeurs, inspecteurs, Commission scolaire),
 - entre enseignants et parents.

Enfin, la future Ecole normale, ainsi que les autorités, doivent encourager le maintien de maîtres à la tête de classes du 1^{er} cycle et veiller à éviter une féminisation excessive du corps enseignant dans ce secteur de la scolarité.

3.3.2. Dans les classes enfantines, les maîtresses peuvent recourir à l'utilisation d'un matériel important (diversité et quantité) qui facilite leur pratique d'une pédagogie différenciée.

Un même souci d'équipement doit se retrouver au niveau des quatre premières années primaires. Il y a lieu d'une part de prévoir un matériel de base, et d'autre part, de donner des moyens et des idées pour la confection de matériel supplémentaire susceptible de répondre de manière différenciée aux besoins d'appui.

Il serait utile de désigner une équipe comprenant des enseignants de classes enfantines et des années primaires 1 à 4, équipe qui serait chargée de préciser les besoins de base et de fournir des idées pour la réalisation du matériel d'appui.

3.3.3. L'appui et le soutien doivent être généralisés. Le département doit contrôler qu'ils puissent être pratiqués, en cas de besoin, dans toutes les écoles publiques primaires.

3.3.3.1. L'appui est l'aide qu'un enseignant apporte à un élève ou à un groupe d'élèves dans le cadre de l'enseignement ordinaire. Il implique la mise en œuvre d'une pédagogie très individualisée et par conséquent la collaboration d'un enseignant supplémentaire pour un nombre de classes à déterminer en fonction des besoins. Cet appui est à mettre en place dès le début de la scolarité obligatoire. L'engagement de maîtres itinérants doit être envisagé pour les zones rurales. Le maître

d'appui travaille en étroite relation avec le maître de classe. Le changement de rôles peut être judicieux.

3.3.3.2. Le soutien est l'aide qu'un spécialiste ayant une formation autre que pédagogique (psychologue, logopédiste, éducateur en psychomotricité, etc.) apporte à un élève ou à un groupe d'élèves dans le cadre de l'enseignement ordinaire. Il doit exister dès la classe enfantine, pour permettre un dépistage précoce de handicaps caractérisés, et favoriser le début de la scolarité obligatoire. Les spécialistes collaborent avec les maîtresses enfantines et les maîtres primaires.

3.3.3.3. L'organisation de l'appui et du soutien, contrôlée par le département, doit être décentralisée et régionalisée. Les organismes d'appui et de soutien actuellement en fonction devront être intégrés dans le réseau qui couvrira toutes les communes. Ces organismes, et ceux qui doivent être créés, seront chargés d'assurer la concertation entre tous les intéressés: enseignants, titulaires et auxiliaires, spécialistes, familles, commissions scolaires, représentants du département.

3.3.3.4. La formation continue et permanente des enseignants engagés dans l'appui et des spécialistes chargés du soutien doit être assurée au niveau cantonal ou régional. Il est essentiel que des rencontres et des discussions permettent aux uns et aux autres de faire circuler leurs idées, d'échanger leurs expériences.

3.3.4. La question des devoirs à domicile, enfin, réclame elle aussi un réexamen. Beaucoup d'enfants ne trouvent plus aujourd'hui à domicile les conditions favorables à l'exécution des devoirs scolaires. Or l'accumulation de devoirs scolaires mal faits « favorise les chances » d'échecs, sans parler des problèmes conflictuels avec les parents qui en sont souvent accentués.

Il n'en reste pas moins que les devoirs à domicile peuvent entretenir les relations école-famille et la compréhension entre ces deux partenaires. Les devoirs doivent être conçus de manière à consolider les acquis et à permettre la recherche individuelle. Ils ne doivent pas surcharger l'horaire de travail des élèves en difficultés. Apprendre à faire ses devoirs pourrait parfois constituer un élément du programme d'appui à prévoir pour un élève.

4. COLLABORATION DU CENTRE VAUDOIS DE RECHERCHES PÉDAGOGIQUES

La collaboration de ce Centre est indispensable à la mise sur pied et à la concrétisation de nombreuses mesures proposées dans le présent rapport. Sans vouloir être exhaustif, citons simplement la définition

d'objectifs, les problèmes de notes et d'évaluation. Nous souhaitons que le Centre vaudois de recherches pédagogiques reçoive sans tarder les moyens qui lui permettent de prendre la relève du travail effectué par notre groupe de réflexion, et en particulier d'étudier la mise en application pratique des mesures préconisées.

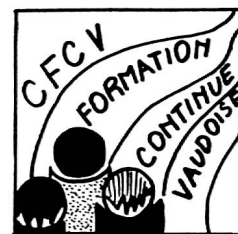
5. DÉCHARGE DU MANDAT

Après plus de 25 séances, notre groupe estime maintenant qu'il est arrivé au terme du travail qu'il était en mesure d'effectuer. Il demande qu'il soit pris acte des suggestions et des propositions présentées dans le présent rapport et qu'il lui soit donné décharge du mandat qui lui a été confié en octobre 1976.

Adopté le 31 janvier 1979.

Le responsable du groupe de travail

A. Chapalay



CFCV

Une des ambitions de la CFCV étant de servir de relais entre les collègues qui désirent élargir leur horizon, nous nous réjouissons que vous en profitiez, espérant que vous serez nombreux à répondre à l'appel suivant:

ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES SUR LE PLAN VAUDOIS

Faites-vous partie des enseignants lassés de travailler isolés? Désirez-vous investir dans un travail d'équipe?

Nous cherchons des collègues (peu importe le lieu géographique vaudois) qui se joindraient à nous pour un travail commun.

Nos buts:

- Pédagogie de soutien (respect du développement de l'enfant, appui global aux enfants en difficulté).
- Continuité pédagogique et éducative (cheminées - filières).
- Remise en question des relations duelles (parents-enfants, parents-maîtres, maîtres-enfants, autorités-enseignants).
- Décloisonnement (favoriser la communication).

Pour tout le canton, contactez-nous chez:

Claudine Reymond
Avenue de Lonay 9
1110 Morges
Tél. (021) 79 91 35

Janine Baud
Rue de Genève 77
1004 Lausanne
Tél. (021) 25 84 51

ou: Bureau CFCV, 1295 Mies.

- 2 cours de recyclage d'une semaine pour les maîtresses enfantines (français CIRCE I);
- le recyclage des maîtresses de SE, 1 et 2 P (français CIRCE I);
- 1 cours de recyclage de deux semaines pour les maîtresses de SE, 1 et 2 P (français CIRCE I, rattrapage);
- 6 cours de développement ACM (maîtresses TA);
- 1 cours de deux semaines pour les remplaçantes de 4^e + 1 maître titulaire;
- 8 cours d'une semaine (français 2 1/2 jours et fin du recyclage mathématiques des maîtres des classes sup.);
- 7 après-midi appui mathématiques 6 P pour les maîtres de 6 P 1978-1979;
- 7 cours de 2 1/2 jours pour les maîtres de 6 P 1979-1980 (introduction au nouveau programme de français 6 P);
- 5 cours d'une semaine pour les maîtres de 7-9 P 1979-1980 (recyclage mathématiques, histoire biblique, éducation physique).

Indications obligeamment transmises par M. Savary, directeur du CPV.

Où irons-nous?

En course d'école? Peut-être dans le ravissant vallon de Villard-sur-Chamby, au chalet accueillant des Cheminots abstinents. Nous y trouverons tout ce qui fait la joie des enfants (et de leurs responsables) en un tel jour!

Beaucoup d'espace pour s'ébattre **sans danger**, de quoi mijoter soi-même une bonne soupe ou un thé bouillant (à disposition moyennant contribution de Fr. 1.— par élève: cuisine équipée, vaisselle, salle à manger), boissons et cartes postales.

Altitude 1220 m — magnifique panorama. Accès: multiples combinaisons possibles, bateau Vevey ou Montreux, CFF id., train Vevey - Blonay - Chamby (électrique ou vapeur), MOB par Chamby (auto postale ou marche) par Les Avants (funiculaire Sonloup).

Choisissez, renseignez-vous (021) 26 38 69 ou 26 12 36 ou 34 20 94).

Bonne et belle journée!

Monique S.

Hélène Weiss.

Recyclages

Entre le 17 avril et le 23 juin 1979, nous organisons:

- 2 cours de recyclage d'une semaine pour les remplaçantes enfantines (français CIRCE I);

Rédactrice de la rubrique vaudoise:

M^{lle} Monique Schafroth, Praz-Bérard 13, 1844 Villeneuve. Tél. (021) 60 12 09.

STAGE INTERNATIONAL D'EXPRESSION ET DE CRÉATION Dirigé par le MIME AMIEL Du 9 au 17 juillet 1979 à LEYSIN

Pour débutants et avertis - Indemnité aux enseignants
Mime - Expression corporelle - Danse moderne -
Théâtre - Confection de masques - Rythmes -
Massage Shiatsu - Eutonie

Renseignements et inscriptions: Mme D. Farina, Obersagen,
6318 Walchwil, tél. (042) 77 17 22



Fabrique d'engins de gymnastique,
de sports et de jeux

Alder & Eisenhut AG

8700 Küssnacht ZH ☎ 01 910 56 53
9642 Ebnat-Kappel SG ☎ 074 3 24 24

Vente directe aux écoles, sociétés, autorités et particuliers.

Fournisseur de tous les engins de compétition et tapis pour les championnats d'Europe de gymnastique artistique 1975 à Berne.



Jardin zoologique de Bâle

Qu'est-ce que vous pensez d'une excursion au célèbre Zoo de Bâle, soit en classe soit en famille ?

Visitez :

- le nouveau zoo pour enfants ;
- le vivarium avec son magnifique monde de poissons et de reptiles ;
- l'unique pavillon des singes ;
- restaurants, grand parking, à seulement 7 minutes de la gare CFF.

Pour renseignements et brochures veuillez vous adresser au :

Jardin zoologique de Bâle, 4051 Bâle, téléphone (061) 39 30 15.



Connaissance du monde arabe

Echanges interscolaires

Demandez la notice gratuite à
l'Association Suisse Arabe
Case postale 60, 1000 Lausanne 7

Sprache II: Deutsch

Il est temps que nous établissions un mémorandum concernant la langue II.

Beaucoup de collègues nous ont questionnés sur l'origine de la décision de l'introduction de cette nouvelle discipline. Il ne faut pas trop s'étonner de cette apparente ignorance car, si l'on veut bien s'arrêter à considérer les effectifs du corps enseignant — donc de la SPG — on s'aperçoit que grosso modo (je n'ai pas la prétention d'articuler ici des chiffres d'une rigoureuse exactitude mais plutôt de citer un ordre de grandeur) le 40% environ du corps enseignant actuel, respectivement de la SPG, est nouveau et n'a pas participé aux discussions et décisions prises en la matière. On rappellera tout de même une date importante et récente: 18 février 1977, «Educateur» N° 7/77: Numéro spécial consacré à «l'enseignement précoce de l'allemand». Le rapport de M. Jean-Bernard Lang fournissait à l'occasion d'un débat intéressant sur cet enseignement. Nous dirons que l'acquiescement fut presque total, à voir la discrétion dont firent preuve les enseignants romands à réagir à la lecture dudit rapport...

Reprenons donc la chronologie:

1970: Les cantons suisses ratifient le concordat scolaire et décident d'élaborer des recommandations en vue de développer et d'harmoniser les législations cantonales suisses. Dans ce sens, une première recommandation est faite concernant l'enseignement d'une **deuxième langue nationale**.

Le 4 mars 1970, la Conférence des chefs de DIP de Suisse romande et du Tessin mandate une commission pour l'étude du début de la deuxième langue nationale.

Le comité de la Conférence des directeurs cantonaux de l'Instruction publique s'est préoccupé, le 22 décembre 1971, de l'enseignement d'une première langue étrangère au niveau de l'école primaire. Ses principales conclusions sont les suivantes:

- Le début de l'enseignement d'une première langue étrangère (deuxième langue nationale) doit être fixé au même degré scolaire pour chacune des régions linguistiques. Une recommandation dans ce sens devra être élaborée pour la fin de l'année 1972.
- Des plans d'études et des manuels permettant de les appliquer devront être élaborés en dépit des différences actuelles dans les systèmes scolaires cantonaux (manuel de base et manuels par niveaux).

— Les expériences actuellement en cours doivent être scientifiquement surveillées et évaluées.

— La SPG convoque une assemblée générale le 5 décembre 1972 et mentionne dans le commentaire à l'ordre du jour:

«Le 12 septembre 1972, le rapport de la commission (dite commission Gilliard) était achevé; il préconise, entre autre:

1. l'enseignement de l'**allemand**;
2. le début de l'enseignement dès le 3^e degré primaire;
3. l'homogénéité de la méthode (audio-visuelle);
4. une formation poussée des maîtres.

Le début de cet enseignement devrait s'insérer dans la mise en application des programmes romands (CIRCE).

Une décision des chefs du DIP semble imminente et il est fort peu probable qu'elle soit précédée d'une consultation valable.

Jusqu'à présent, ni les associations professionnelles, ni les parents n'ont été consultés.

A noter que dans la grille horaire de CIRCE, une place était prévue pour l'enseignement de la langue II.

Les conclusions de la commission ne sont pas à mettre en cause: **elle n'avait pas le choix** puisque dans son mandat était contenu le choix d'une deuxième langue nationale, qui, de toute évidence, ne pouvait être que l'allemand.»

A ce propos l'AG du 5 décembre 1972 ne peut s'empêcher de constater que «la procédure est assez cavalière, qui consiste à placer tout le monde devant le fait accompli. Ni la population, ni le corps enseignant n'ont été consultés. En effet — si 2^e langue, il y a — pourquoi le choix doit-il forcément se porter sur une langue nationale, donc nécessairement sur l'allemand? D'autre part, nombre de nos collègues, déjà aux prises avec des difficultés d'horaires quasi insurmontables, s'inquiètent des modalités d'introduction de cette 2^e langue. C'est pourquoi l'assemblée demande au comité d'intervenir auprès de la conférence des présidents pour que soit mis en discussion le principe même de l'introduction d'une 2^e langue à l'école primaire, et son choix.»

«Educateur» N° 1 du 12.1.1973

Publication du rapport Gilliard: ad point 1.2. (Choix de la 2^e langue)

«Le problème de l'anglais

Le poids économique, politique et culturel des pays anglo-saxons donne dans le monde occidental une importance de premier plan à la langue anglaise. La commission n'a pas négligé ce problème; elle l'a abordé à plusieurs reprises. Malgré de fortes pressions, elle a, en majorité, reconnu la nécessité pour la Suisse romande de garder l'allemand comme «langue seconde» prioritaire en importance et en urgence dans les programmes scolaires. Plus particulièrement, elle a refusé l'incohérence et l'inélégance d'une position qui recommanderait l'anglais d'abord, au moment même où un grand nombre de nos compatriotes Suisses alémaniques mettent en place un enseignement du français en quatrième année primaire: l'anglais présente pourtant, pour eux aussi bien que pour les Suisses romands, un intérêt «international». On verra dans ce rapport que la solution préconisée permet d'ailleurs de ménager, plus tôt et mieux qu'aujourd'hui, une large place à l'anglais.»

Dans le même temps, la SPR intervient vigoureusement auprès de la Conférence intercantonale des chefs de DIP de Suisse romande et du Tessin sur:

- consultation des enseignants quant à l'introduction et au choix de la langue II;
- opportunité de cette introduction.

La Conférence intercantonale des chefs de DIP répond comme suit: «Quant au **choix de la deuxième langue**, c'est une **décision politique**: les hommes d'Etat, qui composent la conférence (Conférence des chefs de départements d'Instruction publique, niveau national), entendent tenir compte des contraintes de la solidarité confédérale. La Suisse romande introduisant l'enseignement généralisé d'une deuxième langue à un niveau précoce, les hommes d'Etat, les députés aux Chambres fédérales, voire l'opinion publique de notre pays, **n'admettraient pas que cette deuxième langue ne soit pas la principale langue nationale**.

Cela étant, il n'aurait pas été honnête de consulter sur ce point les associations pédagogiques, puisque la question devait être tranchée à un niveau et selon les critères qu'leur échappent; certains départements eux-mêmes ont fait remarquer que cette question **relevait du gouvernement** plutôt que du Département de l'Instruction publique.)

La SPR fait néanmoins un sondage téléphonique qui révèle qu'en Valais 80% de

gens consultés optent pour l'allemand, à Genève 70% pour l'anglais.

En novembre 1973, création d'un groupe de travail (commission Basset) — auquel participe la SPG — sur les conclusions du rapport Gilliard.

Niveau d'introduction	4 P
Place de la langue II dans l'horaire	5 × 20 min. dans l'horaire existant
Expérimentation et méthode à choisir	Expérimenté Montani et Petit. Pas de note d'allemand
Date d'introduction	Dès 1975 (!)
Formation des maîtres et coût	De base et méthodologique. Coût: 5 à 7000.— francs. (Valeur 1974) par classe, soit frais du cours et matériel didactique indispensables.

Assemblée générale du 22 février 1974 («Educatour» N° 12/74)

«R. Grob, président, fait l'historique de la question.

La Conférence des chefs des départements de l'Instruction publique des cantons romands en a décidé: l'allemand sera enseigné dès la 3^e ou 4^e année primaire.

R. Grob expose les avantages et les inconvénients de l'acceptation ou du refus de la SPG d'entrer en matière.

Chacun est invité à donner son avis. On s'aperçoit vite que le problème est très complexe.

L'assemblée décide que la SPG entrera en discussion à propos des modalités de cette introduction. Le nombre élevé d'absentions montre bien qu'il faudra avancer prudemment et s'entourer de nombreuses garanties pour l'introduction de la langue II.»

La SPG se prononce pour l'allemand (N.B. — 3 cantons sont bilingues: FR - BE - VS)

1975: Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'Instruction publique:

«Recommandations et décisions

1. Il est admis que l'étude d'une langue étrangère est un des objectifs de l'enseignement.

L'enseignement de la première langue étrangère est obligatoire pour tous les élèves.

Les classes spéciales seront exclues de cette obligation, mais leurs élèves devront en principe avoir aussi la possibilité d'apprendre une langue étrangère.

2. La première langue étrangère pour la Suisse romande est l'allemand.

La première langue étrangère pour la Suisse alémanique est le français. Il faut prendre en considération la situation particulière de la Suisse alémanique et de ses dialectes.»

Voilà en un premier temps, l'historique et le pourquoi de l'allemand à l'école primaire.

L'introduction de la langue II est une **décision politique**. De ce fait ni la SPR ni la SPG n'ont été consultées réellement avec une chance quelconque d'influer sur les décisions et les choix.

De fortes pressions (parents, milieux patronaux) agissent pour que l'on accélère le processus d'introduction.

1. Sont acquis les principes suivants:

- Introduction de la langue II au degré 4
- Apprentissage oral uniquement
- Pas de note (suppression (?)) du caractère sélectif

- Coordination indispensable avec le secteur secondaire
- Discipline introduite sans allongement d'horaire
- En principe pas de langue II dans les classes spéciales.

2. Restent posés les problèmes

- Du recyclage du corps enseignant (modalités et contenu)
- De la place des 100 minutes d'allemand dans l'horaire actuel
- Du cours à l'usage des élèves (en voie d'élaboration)
- Du sort des élèves non francophones pour qui l'allemand sera la langue III, donc un facteur de perturbation — ou de motivation — supplémentaire.

L'exposé ci-dessus ne se prétend pas exhaustif. Il est un aperçu de quelques faits saillants. Nous reviendrons sur tous les points. En attendant nous vous serions obligés d'y réfléchir et de nous transmettre vos critiques, griefs, suggestions, Bemerkungen, usw.

Du son pour les lapins à l'exercice de l'autorité

Il est de coutume que la SPG participe chaque printemps à l'information professionnelle des collégiens: 2 ou 3 collègues leur présentent les ombres et les lumières de notre métier. Il arrive qu'indécis, tels bacheliers demandent à passer un ou deux jours dans une école, c'est-à-dire à vivre dans le concret ce que pourrait être leur future activité.

Cette pratique est parfaitement admise par la DEP et non remise en cause.

Cette année, 4 jeunes désiraient faire un stage dans des écoles. La SPG a donc transmis leurs noms aux écoles concernées en priant les collègues de prendre directement les contacts nécessaires s'ils acceptaient de recevoir des collégiens.

Mais on omit — ô crime de lèse-inspecteur — d'avertir lesdits représentants de l'autorité et de la hiérarchie, lesquels en firent — presque — une jaunisse. On remit donc rapidement en place la libertaire SPG en les termes suivants:

«Si, sur le principe, la DEP est en effet entièrement acquise à l'organisation de tels stages, en revanche elle entend les mettre sur pied elle-même.

Aussi vous prierai-je à l'avenir de bien vouloir me transmettre les demandes de cette nature qui pourraient vous parvenir».

Deux remarques:

- 1) Dans la pratique quotidienne, il est bien clair que les enseignants sont amenés à prendre d'urgence d'importantes décisions parce que celles-ci ne souffrent aucun délai et que l'inspecteur n'ayant pas le don d'ubiquité, il doit pouvoir s'appuyer sur la capacité des enseignants à prendre leurs responsabilités. Dans des cas plus simples, on se satisfait parfaitement de l'initiative des maîtres qui «trouvent» eux-mêmes des collaborateurs bienvenus: accompagnants de classes vertes ou blanches, de promenades ou excursions diverses, de séances de piscine, etc. et l'autorité trouvant elle aussi son compte (ne serait-ce qu'au plan financier) dans ces arrangements, ne se montre pas tâtilonne dans ce cas sur la présence de personnes étrangères à la classe.
- 2) Alors pourquoi ce brusque raidissement? Est-ce ainsi qu'on pense asseoir mieux l'autorité, prise au sens restrictif du terme et ne vaudrait-il pas mieux baser nos relations sur la confiance et le respect mutuel enseignants-inspecteurs?

Cette crise d'autorité me rappelle curieusement le son de la pâtée que ma grand-mère préparait pour les lapins: faire gonfler pour gagner du volume!

Ajoutons-y

Une poignée d'orties

Savez-vous que... silence = acquiescement ?

Dans le N° 10 de l'«Educateur» (9.3.79) nous avons publié le texte de 4 motions déposées sur le bureau du Grand Conseil genevois. Le peu de réactions enregistrées de la part de nos membres est surprenant. Si certaines propositions viennent confirmer des souhaits exprimés par la SPG à de nombreuses reprises, en revanche quelques nouveautés auraient dû susciter des commentaires de votre part.

Nous concluons donc :

- Que le **tronc commun de 7^e** obtient l'adhésion de tous et c'est tant mieux (motion Gillet - Braun).
- Que le «réaménagement des programmes et leur condensation permettant un développement et un élargissement de la culture générale ainsi qu'un renforcement des connaissances fondamentales» est une notion tout à fait claire dans l'esprit des enseignants primaires? (motion Martin, Yersin...).
- Que, **dans l'enseignement infantin**, le **transfert** (bel euphémisme) de l'enseignement de **la musique** à des maîtres de discipline spécialisée à engager (ce qui signifie en clair que les maîtresses enfantines n'auraient plus le droit de chanter, faire des rondes, aller à la salle de jeux, etc. avec leurs élèves) laisse ces dernières parfaitement indifférentes? (motion Petitpierre).

- Que si la collaboration enseignants-parents est souhaitée, la création de conseils d'école mixtes, pour intéressante qu'elle soit, mérite mieux que le silence et devrait inciter les maîtres à se pencher sur les compétences accordées à cette nouvelle instance et à réfléchir sur les modifications qu'elle entraînerait (heureusement ou malheureusement, à vous de le dire) dans la vie de nos écoles? (motion Braun - Maître).

Crise de confiance

Les enseignants, en notre pays, sont en général très respectueux des institutions. Loyalement, au cours de ces dernières années, ils ont défendu leur point de vue dans un cadre de négociation reconnu. Les possibilités de négocier se sont d'ailleurs considérablement enrichies, du moins lorsque l'interlocuteur appartient à l'autorité scolaire.

Partenaires considérés, les enseignants ont su faire valoir en de nombreux domaines la pertinence de leurs arguments et on ne voit guère de chef de département, de chef de service qui pourrait nier leur apport dans les commissions qu'elles soient paritaires ou consultatives. Foin de modestie! que serait notre école si nous ne participions pas (ou plus) à toutes ces discussions?

Mais là s'arrêtera notre réjouissance.

Car, s'il existe partout des organes exécutifs qui, malgré certains désaccords et certaines frictions, savent tenir compte des réalités de nos tâches, rares sont les organes législatifs qui prennent en considération nos arguments et respectent nos positions; certains votes du Grand-Conseil genevois, par exemple, sont là pour nous le rappeler.

Force est de constater une certaine désinvolture, tout au moins une certaine légèreté, à l'égard de nos revendications et de nos problèmes, même lorsque ceux-ci touchent davantage à la formation de nos élèves qu'à l'amélioration de nos conditions, ce qui est le cas dans la très grande majorité de nos interventions, faut-il le rappeler?

Certes, nous ne pouvons ignorer la multiplicité des milieux dont doit tenir compte un député. Notre prétention n'est pas de nous ménager une audience privilégiée quand bien même d'autres milieux ont depuis longtemps des moyens puissants pour faire entendre leurs positions dans nos parlements. Nous pouvons, en revanche, espérer une certaine réciprocité: au respect des voies démocratiques d'intervention devrait correspondre un certain respect pour une certaine considération à l'égard de nos arguments présentés.

Telle est la force des habitudes politiques que les conflits entre partis, les querelles de personnes, les polémiques électorales leur portent trop souvent sur l'analyse rationnelle des problèmes.

La situation n'est pas la même dans tous les cantons. Soit! On peut se demander pourtant si nos députés, soumis à réélection, n'ont pas comme premier souci — là encore, gardons-nous d'une généralisation abusive — de se conformer aux directives des partis grâce auxquels ils ont été élus.

Comment expliquer autrement les blocages qui se manifestent lors des votes? Les arguments les plus raisonnables disparaissent noyés dans les procès d'intention, les interprétations douteuses. Certains commentaires rendus sont édifiants à cet égard.

Les votes opposent la «droite» à la «gauche» même à propos de questions sans signification politique.

Alors? Crise de confiance? Perplexité? En tout cas!

Le principe de réciprocité évoqué plus haut, le simple respect des citoyens, implique un rapide changement d'attitude. Qui modifiera la manière? Les députés? Nous? La question est en suspens.

Roudy Grob
Du groupe de réflexion.

Un but pour vos courses d'école et sorties d'étude:



à 300 m du débarcadère CGN

► NOUVEL HORAIRE

Entre-saison:
après-midi (sauf lundi), 14-17 h.
Été (1^{er} avril-31 octobre):
chaque jour, 9-12 h. et 14-18 h.

Exposition temporaire 1979

Modèles de voiliers

RECTIFICATIF

L'intégration: tarte à la crème ou progrès social?

Dans cet article paru dans le numéro 11 de l'«Educateur», page 508, il fallait lire à la huitième ligne:

l'**apport** médico-pédagogique et non pas l'**appât** médico-pédagogique

La rédaction

Rédactrice de la rubrique genevoise:

M^{me} Liliane Urben, c/o SPG, bld Georges-Favon 14, 1204 Genève.
Tél. (022) 29 26 60.

Comité central

Séance du 27 avril 1979

EP - SPN

Le comité félicite la commission EP/SPN pour son excellent travail. La question se pose de savoir si la commission n'est pas allée «trop» vite en besogne. A quoi il est répondu qu'au cours de la séance commune CC-Commission-DIP, le feu vert avait été donné au président de la commission, une sorte de carte blanche pour mener à bien sa mission.

Le crédit extraordinaire de quelque Fr. 500.— demandé par la commission est accordé à l'unanimité.

La balle est dans notre camp: l'Université ouvre ses portes, le DIP donne son accord et facilite ce perfectionnement «de haut niveau» dans la mesure de ses moyens ce dont nous ne pouvons que le remercier chaleureusement, A NOUS DE JOUER...

GAPEN

Ce groupement faitier se rend peu à peu compte que l'union fait la force! Les actions «limitées» ou sauvages, voire isolées sont vouées à l'échec. Seule l'unité peut donner quelque espoir de réussite.

Le GAPEN tentera d'obtenir la levée de la mesure unilatérale et très dangereuse décidée par le Conseil d'Etat de bloquer les traitements pour une période de dix-huit mois.

Rappelons qu'au cours de la séance d'information, les représentants du Cartel syndical (dont le «représentant» du SNEPP) avait avalé la pillule sans rechigner, se contentant de prononcer un merci timoré et quelque peu mortifié au cadeau de fin d'année rétréci à un 3,4% très «large»...

Divers

La «montée au Château» du mercredi 25 avril 1979 est évoquée quelques instants. Sans s'attarder sur les motifs (!) de cette manifestation, le comité central tente une analyse des «résultats»: la pétition a été remise dans les mains d'un huissier, soit, mais qu'en adviendra-t-il? Une manifestation «dans la rue» est destinée — le plus souvent — à attirer l'attention du public sur une INJUSTICE, sur une revendication URGENTE dans son aboutissement, à attirer l'attention d'autres syndicats, à obtenir

leur approbation et leur soutien. Or, il semble que tel ne soit pas le cas. Des haussements d'épaules, quelques ricanements, un peu de mauvaise humeur ou même quelque hostilité sourde ne peuvent certes pas redorer le blason du corps enseignant primaire et préprofessionnel. Il est regrettable qu'on ait laissé croire que quelques amoureux du grand air puissent représenter TOUT le corps enseignant car tant les médias que le public-spectateur, les parents ET les élèves ont mis tout le monde dans le même «sac».

Le peu d'audience de notre presse locale ne nous permet pas une mise au point spectaculaire. Il ne nous reste qu'à laisser couler l'eau sous le pont. La sagesse et le bon sens populaire se chargeront de «trier» et de remettre chacun à sa place.

Regrettons encore que «nous» ayons mal disposé à notre égard les milieux ouvriers, ceux dont se réclament précisément les grandes centrales alémaniques.

J.-P. Buri

Duo, quand tu me tiens...



(à la manière de J.-C. FOREST)

Ouais... pour une réussite, c'en fut une! Fièremment, bravement, je tentais d'expliquer, qu'en Suisse, dans le canton de Neuchâtel (entre autres) le mi-temps, appelé aussi DUO, connaissait une certaine vogue, malgré les réticences des uns et les encouragements des autres (en clair la méfiance du SAE-SPN et l'enthousiasme du SNEPP-VPOD) pour que je me fasse tout petit, mais alors vraiment tout petit, dans mon fauteuil confortable de l'Aula du Colegio Oficial de Medicos à Valencia (et pendant les vacances de Pâques encore...).

Celle qui fulminait (avec traduction simultanée en espagnol et en anglais svp!)

le p'tit suisse n'était autre que le docteur Cornélia Quarti, éminente psychologue italienne vivant à Paris depuis longtemps. Il me semblait soudain appartenir à une espèce d'humanoïdes décalée dans le temps, complètement dépassée par les événements.

En quelques minutes, on m'asséna la démonstration foudroyante de la théorie résumée par une seule équation:

travail à mi-temps = leurre
ou

travail à mi-temps = même travail pour un salaire divisé par deux.

L'assistance, venue de tous les continents, me considérait soudain avec une certaine tendresse (!) et un soupçon de tendre pitié. Il y avait surtout deux Allemandes de l'Arbeiterwohlfahrt (émanation de la SPD), il y avait mon nouvel ami Ricardo Alvarino, socialiste de la première heure vivant en exil en France depuis quarante ans, deux Brésiliennes ardentes, médusées d'entendre de tels anachronismes de la bouche d'un habitant d'un pays... développé!

Décidément, ou bien «nous» détenons LA vérité. Et la planète entière devrait envoyer des «espions» à nos séances du Grand-Conseil où certaines motions — dont celle du travail à mi-temps pour les enseignants — doivent être d'avant avant-garde. Ou bien...

J.-P. Buri

**CABANE OU HÔTEL POUR LA JEUNESSE?
COLONIE DE VACANCES?**



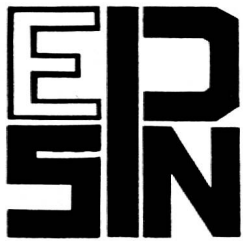
KONTAKT/CONTACT
CH-4411 LUPSINGEN

SEMAINE D'ÉTUDES

Simplement une carte à notre adresse (qui, quand, quoi, combien) et les offres déferleront — sans frais pour vous.

contactez **CONTACT**

4411 Lupsingen.



Le perfectionnement à l'Université

Comme annoncé dans l'«Educatrice» N° 16, 4 documents relatifs au perfectionnement universitaire soit 1 affiche, 1 feuille de conditions, 1 feuille d'inscription préalable et 1 liste — non exhaustive — de cours émanant des 4 Facultés, sont désormais affichés dans votre salle des maîtres jusqu'à la fin du mois. En prenant connaissance des facilités importantes qui nous ont été accordées, illustrées ci-après par un exemple, vous doutez peut-être de l'appui du DIP et de l'Université ou vous craignez tout au moins que les autorités scolaires dont vous dépendez directement (Commission scolaire ou Direction d'école) ne mettent elles-mêmes en doute vos affirmations. Voici donc pour preuve quelques extraits de correspondance confirmant non seulement l'accord mais l'encouragement des chefs de service et du recteur en faveur de cette nouvelle voie de perfectionnement.

Extraits de la correspondance adressée à la commission EP/SPN

du recteur de l'Université, M. J.-B. GRIZE:

Je vous remercie pour votre envoi du 25 avril 1979 (les 4 documents cités ci-dessus) et vous félicite de cette réalisation à laquelle je ne vois véritablement rien à redire.»

du chef de service de l'enseignement primaire, M. R. HUGLI:

«...La proposition de modalités de décharge-horaire dont bénéficieraient les enseignants inscrits à des cours universitaires nous paraît raisonnable et acceptable. Je vous confirme, dès lors, par la présente, l'accord des services de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire.»

du chef de service de l'enseignement universitaire, M. J.-D. PERRET:

«Nous avons pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du dossier que vous avez bien voulu nous transmettre en date du 25 avril 1979 et qui incite les membres du corps enseignant à s'inscrire aux cours offerts par notre Université pour un perfectionnement individuel ou collectif dans le cadre des propositions émanant des Facultés. Nous considérons, pour notre part,

comme positifs un tel rapprochement et l'élargissement des auditoires traditionnels de l'Université.»

Un exemple

Illustrons par un exemple précis l'application pratique des facilités acquises. Supposons qu'un nombre suffisant de collègues aient manifesté de l'intérêt pour le cours d'entomologie de M. Matthey en indiquant leur nom et leur choix sur la formule d'inscription préalable. Il paraîtra alors dans le programme d'automne édité par la Direction des cours de perfectionnement avec (sous toute réserve!) la mention suivante:

— Cours annuel de 4 h. hebdomadaires fixé le lundi après-midi.

- a) vous vous inscrivez sans aucun frais;
- b) vous calculez votre décharge-horaire; une année universitaire comporte environ 30 semaines.

$$\frac{4 \times 30}{2} = 60 \text{ h.}$$

Vous êtes au-delà du maximum accordé, donc vous pouvez bénéficier des 45 heures de décharge totale.

- c) Par les soins de la Direction des cours de perfectionnement, votre autorité scolaire (Commission scolaire ou Direction d'école) est informée que votre inscription a été prise en considération. Vous prenez alors contact à votre tour pour organiser votre nouvel horaire de classe proposant par exemple:

- pendant 22 semaines (+ 1 semaine) vous serez remplacé le jeudi après-midi à raison de 2 périodes ($2\frac{1}{2} \times 2 = 45$.)
- pendant le restant de l'année vous remplacerez vous-même deux heures à un autre moment de la semaine.

Considéré de cette façon, le perfectionnement à l'Université est maintenant possible sans négliger vos obligations professionnelles, familiales voire sociales et courir le risque de la dépression... Profitez-en collègues, manifestez-vous avant la fin du mois (échéance: 31 mai) par le truchement de la formule d'inscription préalable.

Gabriel Ruedin

District de Neuchâtel Assemblée générale N° 2

D'aucuns se répandent en critiques acerbes: il n'y a pas assez d'assemblées générales... nous ne sommes pas assez informés. Soyez cohérents! Participez plus nombreux... aux assemblées lorsqu'il y en a! Venez clamer votre mécontentement utilement et non pas dans le vide d'un corridor de collège, autour d'une table de bistrot, en ville, anonymement car on sait pertinemment que les «on dit que» n'ont jamais de visage!

D'autres pensent que les responsables de notre syndicat se dispersent trop. Pourquoi pas. Plutôt pourquoi? Parce que le confort douillet, les loisirs, la quiétude, le risque d'être critiqué (à son tour!) l'emporte sur le réflexe élémentaire de participation. La bonne volonté, la disponibilité sont devenues rares et coûteuses actuellement.

Si certains peuvent donner l'illusion de s'identifier à leur syndicat, il ne faudrait pas généraliser cette tendance. Il existe des collègues qui ne se considèrent pas comme irremplaçables ou absolument nécessaires à la survie de quoi que ce soit! On accepte la

tâche de président avec une réserve d'optimisme forcené quasi inépuisable, un détachement complet, avec le sentiment intime de se sentir capable de deviner le moment venu, de s'en aller sans rancœur sans demander un quelconque mouvement de reconnaissance de la part de qui que ce soit. Personne ne nous a obligé de choisir ou d'accepter cette fonction. Nous sommes que par la volonté de nos collègues.

Or jusqu'ici aucun de ces insatisfaits s'est manifesté en AG. Doit-on interpréter ces «absences» comme une dérobade, évacuation d'un problème qu'on s'est interdit de s'imaginer si intensément qu'on est persuadé soi-même!

Alors venez. La section de Neuchâtel porte bien. Elle est dynamique, elle le sera encore beaucoup plus si. Si vous prenez votre part de responsabilité. Sortez-vous la tête que le syndicat, c'est le comité et les membres «actifs». Vous l'êtes tous.

Ce jeudi 26, Gabriel Ruedin était présent. Vous avez tous pu prendre contact

sance de la documentation établie par la commission EP-SPN. Et vous aviez l'occasion d'en apprendre plus de vive voix. Dommage pour les absents.

La participation était meilleure qu'à la première assemblée 1979. Mais pas encore aussi forte que sur le bateau de la SNLMN il y a quelques années. Faudra-t-il toujours

un «susucre» pour attirer les grandes foules?

Le 11 juin, en 5 à 7, aux Beaux-Arts, vous aurez l'occasion de manifester votre

accord ou votre désapprobation. Mais venez, que diable. Venez désigner votre président.

J.-P. Buri

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise:

M. Jean-Pierre Buri, Bachelin 4, 2074 Marin. Tél. (038) 33 15 05.

JURA

LE CC TRAVAILLE POUR VOUS

Fermeture de classes et Cie

Poursuivant inlassablement sa tâche, le Comité central du SEJ s'est réuni à Glovelier le 5 avril. Comme à chaque fois, un menu chargé, et un programme, sans menu du tout, qui durera plus de cinq heures. Le problème des enseignants dans les écoles d'Etat, mais aussi celui des fermetures de classes, constituent les points forts de la séance.

Selon une information du président, le groupe d'étude pour une «Ecole de culture générale» a déposé un rapport intermédiaire sur l'état de ses travaux. 55 inscriptions à cette école, dont 18 provenant d'élèves de l'école secondaire, ont déjà été enregistrées.

L'Association des maîtresses en économie familiale propose Françoise Doriot comme membre du comité de la SPR.

Une lettre sera adressée à l'Association des maîtresses d'ouvrages afin de savoir si cette association a prévu son affiliation à la SPR.

Dans une lettre adressée au SEJ, M. Ragni, directeur de l'Ecole jurassienne et Conservatoire de musique, demande que le statut professionnel des étudiants au conservatoire soit reconnu, à l'instar de celui accordé aux étudiants des autres écoles professionnelles, et que le directeur de l'école fasse partie de la Commission des directeurs des écoles professionnelles. M. Ragni offre d'autre part les services du corps professoral de l'école qu'il dirige pour la formation des enseignants et l'enseignement de la musique à l'Ecole de culture générale.

Le cas des maîtres aux écoles de l'Etat

Le CC, qui s'inquiète de l'avenir des maîtres enseignant dans les écoles de l'Etat, a demandé une entrevue à M. Jardin, chef du département de l'Education et des Affaires sociales du canton. Dans sa réponse, M. Jardin estime prématurée une entrevue entre le Gouvernement et le CC/SEJ. Il annonce qu'il a chargé M. Jean-Marie Boillet, chef du service de l'enseignement, d'étudier le problème délicat causé par les nominations provisoires des maîtres concernés.

L'initiative portant sur l'abaissement du salaire des fonctionnaires et des enseignants a abouti.

La Caisse de compensation des traitements de la SEB a cessé les versements de ses indemnités compensatrices dès le 1^{er} janvier 1979. Trois collègues sont touchés par cette mesure pour le mois de janvier. Compte tenu qu'il serait inélegant de demander à la SEB une prolongation des services de sa caisse de compensation d'une part; que, d'autre part, le fait d'exiger déjà maintenant des prestations de la Caisse chrétienne-sociale, ce qui aurait pour effet de faire augmenter les primes, le CC décide de prélever les sommes nécessaires sur le fonds de 40 000 francs, montant dû au SEJ dans le cadre du partage des biens de la SEB pour la Caisse de compensation des traitements.

Le CC décide de renouveler sa demande d'entrevue avec le Gouvernement. Dans sa requête, il manifestera sa déception face au refus du Gouvernement de le recevoir; il demandera que lui soient communiquées les intentions du gouvernement sur la restructuration des écoles cantonales; il insistera pour que le SEJ soit informé au sujet de la Caisse de prévoyance de l'Etat; il dira son étonnement de ne pas avoir de représentants à la Commission du personnel de l'Etat, alors que plus de 120 membres du SEJ font aussi partie de cette association.

Entrevue avec M. Charles Moritz, inspecteur scolaire

Le CC est inquiet au sujet de la fermeture de classes primaires et le caractère provisoire ou temporaire de certaines nomina-

tions. C'est pour voir plus clair en ce domaine qu'il a invité M. Charles Moritz, inspecteur, à la séance de ce jour. Marc-Alain Berberat, président, ouvrant la discussion, fait état du souci des membres du syndicat quant à la pléthore des enseignants, qui ne sera pas résorbée complètement avant dix ans au moins. Dans certains milieux, on estime que c'est l'inspecteur qui suscite la fermeture des classes, et ce pour des raisons d'économie. Or, estime le SEJ, ce n'est pas au Département de l'éducation et des affaires sociales de supporter les conséquences d'erreurs commises lors de l'établissement du budget de l'Etat. On voit aussi d'un mauvais œil que plusieurs mises au concours prévoient une nomination provisoire ou limitée dans le temps (exemples: Soulice et Undervelier).

Il est exact, répond M. Moritz, que l'inspecteur, avant certaines mises au concours, se soit informé sur l'opportunité de maintenir les classes concernées par la mise au concours, mais c'est son devoir de se renseigner et de procéder à des études statistiques. En revanche, on ne peut lui reprocher d'avoir procédé à la fermeture de classes. Depuis qu'il exerce son mandat, une seule classe s'est fermée, celle de Roche-d'Or, qui ne comptait plus que deux élèves.

Quant au caractère provisoire ou temporaire de certaines nominations, par ailleurs décidé sous le régime bernois, il se légitime, dit M. Moritz, par le fait que l'on envisage une restructuration, voire un regroupement de classes.

Le CC n'est pas convaincu par toutes les explications de l'inspecteur. Il soutient qu'il est faux, pédagogiquement parlant, d'arracher des élèves à leur milieu naturel, et qu'il vaudrait mieux les y laisser et leur procurer l'enseignement par un maître itinérant. Il n'est pas bien non plus de supprimer les classes uniques, et il faut absolument sauver les classes de villages.

Les membres du CC et l'inspecteur ont convenu que la rencontre avait été utile, et qu'il s'avérait nécessaire qu'une collaboration s'instaure entre les deux organes.

A. Babey

Budget accepté, mais refus d'une prime de base égale des cotisations

La tempête de neige qui sévissait ce mercredi 2 mai sur les hauteurs des Rangiers n'a pas trop refroidi les participants à l'assemblée des délégués du syndicat. Sous la présidence de Paul Simon, ils ont débattu longuement des problèmes posés, ils ont voté souvent, ils ont déjà mis à rude contribution les structures démocratiques de l'organisme qui veulent un renvoi au Comité central pour les objets ne recueillant pas l'approbation des deux Chambres, celle des sections et celle des associations.

Les délégués ont tout d'abord admis une modification de l'article 26 des statuts. On peut y lire dorénavant que «le président de chaque Chambre vote avec la Chambre à laquelle il appartient et, qu'en cas d'égalité des voix lors du vote d'une proposition, celle-ci est réputée rejetée par la Chambre qui en a délibéré».

Quant aux principes d'affiliation aux associations posés par le Comité provisoire et complétés récemment par l'assemblée des présidents, ils ont été admis dans le texte définitif suivant :

1. Pour faire partie d'une association, deux conditions doivent être remplies :
 - a) être membre du SEJ ;
 - b) enseigner au degré concerné et avoir les titres d'éligibilité.
2. L'affiliation à l'association n'est pas automatique. Les prétendants à l'affiliation doivent présenter une demande d'admission au (à la) président(e) de l'association.
3. Un enseignant exerçant son activité dans plusieurs types d'écoles choisit librement l'association à laquelle il veut adhérer, les conditions spécifiées sous chiffre 1 demeurant réservées. Il ne lui est pas possible d'être affilié à plusieurs associations. Toutefois, il lui est loisible de participer aux assemblées d'une autre association qui le concerne, au titre d'observateur.

Un gros morceau: le budget

Le CC présentait son premier budget: 187 050 francs aux dépenses avec un bénéfice présumé de 5100 francs. S'il fut bien accepté à l'unanimité (moins une voix), et s'il fut tacitement admis que la part prépondérante des recettes constituée par les cotisations serait maintenue à 134 000 francs, l'assemblée, à la majorité de ses deux Chambres, repoussa la proposition du Comité d'une cotisation de base unique pour toutes les catégories de membres, de 200 francs. L'Association des jardinières d'enfants, ainsi que deux sections, estimèrent qu'une différenciation devait être opérée entre les enseignants recevant les salai-

res les plus bas et ceux qui se trouvent au haut de l'échelle. Le CC, et plus spécialement le secrétaire, ont reçu pour tâche d'équilibrer d'une autre manière la cotisation de base, mais d'arriver tout de même à un montant identique de recettes. Pour faire face aux besoins courants, la moitié de la cotisation sera perçue prochainement.

Les dépenses sont constituées principalement par le salaire du secrétaire permanent (traitement d'un maître secondaire au 4^e maximum), soit 71 000 francs avec les charges sociales; par les charges de l'employeur, 18 000 francs; les frais de secrétariat, 14 700 francs; les indemnités, 24 400 francs; les primes d'assurances des membres syndiqués, 21 250 francs; l'abonnement à l'«Educateur», 21 000 francs; la défense des intérêts et l'assistance juridique, 7000 francs.

Les indemnités

Longuement discuté aussi, le règlement des indemnités fut admis avec les particularités suivantes :

Les séances du Comité central, de l'Assemblée des délégués, du bureau de l'Assemblée des délégués et de l'Assemblée générale, des commissions permanentes, non permanentes, et des groupes de travail, sont indemnisées à raison de 12 francs. Les vérificateurs des comptes reçoivent également une indemnité de 12 francs lors de la séance de vérification des comptes du SEJ.

Il n'y aura qu'une base de calcul pour les frais de déplacement: le kilomètre-voiture, à raison de 50 centimes par km., et seulement à l'adresse du propriétaire du véhicule. Les déplacements en train se feront également sur la base du km-voiture.

C'est la Caisse centrale du SEJ qui prend en charge les frais de consommations occasionnés par les séances de tous les organes cités plus haut. Lorsque les séances du SEJ ne permettent pas aux membres qui y participent de prendre leur repas principal à domicile, ils ont droit à une indemnité supplémentaire de 15 francs.

Pour autant qu'ils ne soient pas indemnisés par d'autres instances, les délégués ou représentants du SEJ à d'autres instances

reçoivent 15 francs pour une délégation d'une demi-journée, 30 francs pour une journée entière, 20 francs par repas principal pris en dehors du domicile.

Le problème des frais de transports pour ces délégués est renvoyé au CC pour un nouvel examen, les deux Chambres s'étant prononcées différemment sur les propositions de celui-ci. Oui aux frais de transport en 2^e classe à l'intérieur du canton et en 1^{re} classe à l'extérieur, a dit la Chambre des sections en approuvant le projet du CC. Partout et toujours en 2^e classe, a décidé nettement la Chambre des associations!

Trois commissions permanentes

L'assemblée accepta ensuite le mode de désignation et le nombre des membres des trois commissions permanentes, selon les propositions faites par l'assemblée des présidents.

La **commission pédagogique** comprend 24 membres, 4 étant désignés par chaque des sections et 12 par les associations.

La **commission des traitements et conditions de travail** comptera 6 membres, soit 2 par section.

La **commission d'éducation permanente** aura également 6 membres, soit 2 par section.

Les délégués procédèrent encore à la nomination des vérificateurs des comptes (Claude Juillerat, Porrentruy, pour les sections, et Adrien Schaffner, Delémont, pour les associations) et des suppléants (Philip Tharin, Delémont, pour les sections, Jeanne Willemin, Undervelier, pour les associations).

Des souhaits, des soucis

Aucune proposition n'ayant été soumise dans le délai imparti, le dernier objet de l'ordre du jour, les divers, ne constituèrent plus qu'une tribune d'où partirent des vœux à l'adresse du Comité central. La section de Delémont demanda que l'on procède à une étude de la liste des moyens d'enseignement de l'école primaire. Le président Berberat souhaita que le problème soit préalablement débattu par l'Association des enseignants primaires. Pierre Pignat se fit le défenseur des travailleurs sans emploi en demandant le soutien des enseignants dans l'action actuellement mise sur pied. Jean Wagner enfin dit ses craintes et menaces sur l'emploi de quelque trente maîtres des écoles normales, et appela tous les membres du syndicat à la solidarité.

A petite allure, dans la tourmente de la neige, les délégués s'en retournèrent à leurs foyers, méditant sur les événements du joli mois de mai.

A. Babe

Ils forment l'Assemblée des délégués du SEJ

CHAMBRE DES ASSOCIATIONS

Maîtres de Lycée: Jean Chevalier, prés., Michel Hanser, Claude Lovis.

Maîtres aux E.N.: Marc-Alain Berberat, prés., Gérard Piquerez, Jean-Luc Fleury, Jeannette Vallat, suppléante.

Maîtres aux Ecoles de commerce: Adrien Schaffner, prés., Bernard Bédard, Jean-Marie Ory, André Richon, suppléant.

Maîtres aux Ecoles professionnelles artisanales: Georges Farine, prés., Norbert Girard, Francis Girardin, André Bayart, suppléant.

Maîtres aux Ecoles professionnelles commerciales: Claude Moine, prés., Pierre Etique, Roger Schindelholz, Jean-Claude Petitjean, suppléant.

Maîtres secondaires: Jean Michel, prés., Germain Adatte, Simone Stehlin, Liliane Langel, suppléante.

Enseignants primaires: Pierre Ielmi, prés., Laurent Froidevaux, Daniel Girod.

Maîtresses en économie familiale: Françoise Doriot, prés., Suzanne Jobin, Jeannette Vallat, Rolande Baume, suppléante.

Maîtresses d'ouvrages: Marie-Elisabeth Froidevaux, prés., Marguerite Mamie, Jeanne Willemin, Josiane Erard, suppléante.

Maîtresses d'écoles enfantines: Josiane Vernier, prés., Elisabeth Bourquard, Sœur R.-M. Sauser, Odile Voirol, suppléante.

Retraités: Edmond Guéniat, prés., Germain Poupon, Juliette Bouvier.

Enseignants sans place: Jules Broglio, prés., Patrice Kamber, Jacques Rebe-
tez.

CHAMBRE DES SECTIONS

Delémont: Pierre Petignat, prés., Hubert Ackermann, Gérard Affolter, Roger Greppin, Roland Jecker, Marie-Thérèse Juillerat, Laurent Lachat, René Schaller, Georges Steiner, Francis Theurillat, Jean-Louis Beuchat, Philippe Tharin, Nelly Hennet.

Franches-Montagnes: Jean-Marie Miserez, prés., Régine Lab, Michel Lachat, Marie-Elisabeth Froidevaux, Paul Simon, Jean-Pierre Voyame.

Porrentruy: Jean-René Quenet, prés., Christine a Marca, Agnès Berger, Jean-Pierre Hamel, Bertrand Henz, Martial Michel, Maurice Perret, Anita Oouvray, Bernard Moritz, Charles Félix, Umberto Bedogni, Monique Migy.

Paul Simon est président de l'assemblée.

Les membres du Comité central y assistent.

carrière dans l'enseignement en classes maternelle ou en économie familiale. Elle prépare à certaines formations professionnelles exigeant un degré de maturité et un âge déterminés, et tournées vers les relations humaines. Elle permet de se préparer à une réinsertion professionnelle en renouvelant ou en développant une formation générale.

La structure de l'école

L'école offre un cycle de formation d'une durée de trois ans. **La procédure d'admission ainsi que l'organisation des études doivent, à la fois, assurer le bon niveau de l'école, tout en permettant à des élèves, défavorisés par la précocité des orientations dans le système scolaire jurassien, de combler un certain nombre de leurs lacunes dans les disciplines principales.**

Le programme comprend :

- a) un tronc commun en français, allemand, mathématiques, sciences, éducation artistique et physique, information et orientation professionnelle;
- b) des options fortes obligatoires, en première année, en allemand et mathématiques, ainsi qu'un cours d'appui en français à l'intention des élèves admis, mais qui présentent des lacunes dans deux ou plus de ces disciplines;
- c) des options et des cours facultatifs qui permettent un approfondissement en fonction des orientations ultérieures.

Le cycle de formation accompli avec succès débouche sur l'obtention d'un diplôme unique, les élèves qui ne parcourent qu'une partie du cycle recevant une attestation.

L'enseignement dispensé par des maîtres porteurs du brevet jurassien d'enseignement supérieur ou d'un titre équivalent ouvre notamment la voie aux professions paramédicales, sociales et éducatives, ainsi qu'à certaines professions administratives et techniques.

A. Babey

(d'après documents officiels).

L'école de culture générale

Ainsi qu'en a décidé le Parlement, le canton sera doté, dès le mois d'août prochain, d'une école de culture générale. Le gouvernement la voulait dépendante de l'Ecole supérieure de commerce de Delémont. Elle sera totalement autonome. Il appartiendra au gouvernement de fixer les modalités d'admission dans cet établissement, le premier de ce type existant dans le canton du Jura.

La nouvelle institution scolaire est appelée, d'une part, à diversifier l'offre d'éducation et de formation de degré postobligatoire, d'autre part et sous forme différente, elle prend la relève de l'Ecole normale pour ce qui est de sa mission de formation générale des futures maîtresses d'école maternelle et d'économie familiale.

L'Ecole de culture générale, qui s'ouvrira à Delémont, aura pour objectifs de compléter la culture générale par un approfondissement et une extension de la formation scolaire reçue antérieurement et par un développement de la personnalité; de donner aux élèves des possibilités et des moyens de s'auto-orienter par la facilitation et la vérification de leurs choix en collaboration avec l'Office d'orientation scolaire et professionnelle; de préparer les élè-

ves à s'engager dans une formation professionnelle grâce à une organisation et des mesures pédagogiques appropriées, notamment dans les secteurs socio-pédagogiques et paramédical. L'Ecole de culture générale répond aux besoins des jeunes qui n'entrent ni en formation professionnelle, ni au lycée, à la fin de leur scolarité obligatoire. Elle leur offre la possibilité de se préparer à accéder à l'Institut pédagogique qui s'ouvrira à Porrentruy et à embrasser une

CARNET DE DEUIL

René Fell

René Fell, ancien instituteur, journaliste, écrivain, est mort à Delémont à l'âge de 74 ans. Il était né d'une famille horlogère à Grandfontaine, où il fit ses premières classes avant d'entrer à l'Ecole normale de Porrentruy. Son brevet d'instituteur en poche,

il poursuit des études aux universités de Berne, Lausanne et Berlin, et à la Sorbonne, à Paris. Il fut durant de nombreuses années rédacteur en chef du « Journal du Jura », à Bienne, puis chef de l'Office du tourisme de cette ville. Il avait choisi Delémont, futur chef-lieu du nouveau canton pour lequel il n'avait cessé de lutter, pour y écouler sa retraite.



La carrière d'écrivain de René Fell fut particulièrement féconde. Des cinq romans et souvenirs qu'il avait publiés, nous retiendrons surtout un livre émouvant: « Les Promesses du Monde », dans lequel, peut-être un peu à la manière d'un biographe, il raconte la vie d'un homme qui s'essaie à de nombreux métiers en parcourant le monde. Il y a parmi eux celui d'instituteur dans un petit village où les faits et gestes des gens sont décrits avec une vérité profonde.

Que M^{me} Fell veuille croire à notre sincère sympathie.

A. Babey.

Association des maîtresses enfantines

Chères collègues,

Vous avez reçu une lettre vous renseignant sur la création récente de l'Association des maîtresses enfantines du canton du Jura et sur les buts poursuivis par cette association. Nous vous rappelons que pour adhérer, vous devez remplir le formulaire joint à la lettre, en indiquant notamment votre adresse privée et celle de l'école où

vous exercez votre activité, le nom de l'école de votre formation, l'année de votre brevet et votre date de naissance.

Au plaisir de recevoir très prochainement votre adhésion, je vous salue amicalement.

La présidente:

Josiane Vernier.

AJEPS

PUBLICATION DES COURS D'ÉTÉ (ULTIME RAPPEL!)

Les cours ci-dessous ont été publiés dans le programme 1979 du Centre de perfectionnement. Les enseignants qui désirent s'inscrire à l'un d'eux peuvent encore le faire **jusqu'au 25 mai 1979** dernier délai.

1. Cours de sauvetage (brevet I de la SSS) N° 5.102.15

A Delémont, 12 soirées de fin mai à début juillet. L'occasion unique et idéale de réaliser dans le Jura le brevet élémentaire de sauvetage en natation. Vivement recommandé aux enseignants de tous les niveaux!

2. Semaine de sport: 2-6 juillet 1979

N° 6.13.1 CANOË + EXCURSIONS / Le Doubs.

N° 6.13.2 EXPRESSION CORPORELLE ET PICTURALE / Le Prédame.

N° 6.13.3 TENNIS + ÉQUITATION / Les Reussilles.

N° 6.13.4 NATATION + VOLLEYBALL / Saint-Imier ou Porrentruy.

N° 6.13.5 SPORTS LOISIRS («à la carte»), lieu à fixer.

Les participants aux cours de la semaine de sport seront groupés selon leur niveau et bénéficieront d'un enseignement adapté et dispensé par des spécialistes.

Inscription: auprès de Jean-René Bourquin, chef technique de l'AJEPS, 2801 Rossemaison, tél. (066) 22 72 20.

Délai: 25 mai 1979.

Rédacteur de la rubrique jurassienne:
Abel Babey, Pastourelles 17,
2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34.

JURA + JURA BERNOIS

Nouvelles du Centre de perfectionnement

Session d'été

De nouvelles inscriptions peuvent encore être acceptées jusqu'au 31 mai prochain. Veuillez vous inscrire directement au secrétariat du centre à Moutier.

Nous rappelons que pour les autres cours, des inscriptions complémentaires peuvent être acceptées au plus tard un mois avant le début du cours annoncé.

Planification des cours pour 1980

En vue de l'établissement du programme général des cours pour l'année 1980, nous invitons le corps enseignant, les associations et institutions concernées à remettre leurs propositions, leurs vœux et leurs suggestions à la direction du Centre de perfectionnement à Moutier

jusqu'au 20 juin 1979.

L'annonce d'un cours sur formulaire ad hoc tenu à disposition et figurant également

à la page 159 du dernier livret de cours doit contenir en particulier:

- le lieu précis — localité — où se déroulera le cours;
- la ou les date(s) prévue(s); dans tous les cas, la date de la première rencontre doit être indiquée.

Rencontres avec le Centre de perfectionnement et l'Office de recherche et de planification pédagogiques (5.120)

La deuxième rencontre organisée à l'intention des directeurs et responsables d'école, présidents de commission et leurs délégués et cadres de l'enseignement aura lieu le 31 mai prochain à Tavannes, à l'école primaire, dès 17 heures.

Objectif: étudier tous les problèmes pratiques et pédagogiques posés par le perfectionnement du corps enseignant.

Programme: dispositions légales, congés, durée des cours, époque des cours, remplacements, problèmes financiers, lieux, horaires, coordination et planification du perfectionnement.

Un repas sera pris en commun. Vous pouvez encore annoncer votre participation par téléphone au secrétariat du centre.

Par ailleurs, nous rappelons la possibilité offerte à chaque école et commission d'école de proposer l'organisation, dans les locaux même de l'école, d'un ou de plusieurs cours qui permettent en particulier:

- de répondre aux désirs, besoins et préoccupations du corps enseignant d'une localité ou d'un établissement scolaire;
- de choisir des dates et des heures de cours favorables;
- de supprimer ainsi pour certains cours les pertes de temps dues aux déplacements;
- de favoriser la collaboration et les échanges entre enseignants et éventuellement d'autres personnes.

Le directeur: W. Jeanneret.

**SEJB:
1^{re} assemblée
générale ordinaire**

Vendredi 15 juin 1979, à 14 h. 30, Salle communale de Sonceboz (près de la gare)

ORDRE DU JOUR:

1. Ouverture de l'assemblée par le président du comité provisoire de la SEJB.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Approbation de l'ordre du jour.
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée constitutive du 20 janvier 1978 (publié dans l'«Ecole bernoise» N° 5 du 3 février 1978).
5. Rapport du président du comité provisoire de la SEJB.
6. Nomination du comité central sur proposition des sections.
7. Nomination du président de la SEJB.
8. Confirmation du mandat des représentants de la SEJB:
 - a) au CC/SPR et au CC/SEB;
 - b) dans les commissions de la SPR.
9. Création de la commission «Education permanente».
10. Programmes d'activité:
 - a) du comité central;
 - b) de la commission «Education permanente».
11. Propositions des membres à l'assemblée.
12. Divers et imprévus.

Les propositions des membres à l'assemblée (point 11) doivent être adressées par écrit jusqu'au 5 juin 1979 à Jacques Paroz, rue Agassiz 10, 2610 Saint-Imier.

Nous comptons sur la participation de tous les collègues.

*Le secrétaire de la SEJB:
Yves Monnin.*

Rédacteur de la rubrique du Jura bernois:
M. Yves Monnin, secrétaire-adjoint SEB.
Brunngasse 16. 3011 BERNE.

**Conférence
de Mme Marie-Rose Mousset (II)**

(Propos recueillis par Lucienne Kaeser, le 23 mars à Fribourg)

Quelles vont être les conséquences du retard de langage sur la scolarité?

Elles sont très variables. Elles existent toujours. Il arrive que l'on voie des enfants avec un retard de langage important, réussir à avoir malgré tout une assez bonne insertion scolaire, alors que d'autres traînent tout au long de la scolarité et ne parviennent jamais à acquérir une orthographe acceptable. Cela dépend du degré du retard, des particularités de ce retard. Il peut y avoir l'existence ou non de troubles associés au retard de langage (par exemple: troubles moteur, retard global, troubles du comportement). Pour un retard de langage simple, sans complications, dans les classes enfantines, l'enfant peut en général se maintenir très bien au milieu des autres, même s'il ne comprend pas toujours très bien les consignes; comme les consignes sont données oralement, il lui suffit de regarder ce que font les autres et il les imite. Il ne brillera pas dans les moments d'expression orale; il ne faut pas s'étonner s'il n'est pas très doué pour s'exprimer par gestes et mimiques, car l'expression par gestes fait partie de la fonction du langage.

Pour l'apprentissage de la lecture, un sérieux problème se pose. Il faut distinguer entre ceux qui prononcent mal (ceux qui ont des difficultés de parole en plus de leurs difficultés de langage), ils peuvent avoir des difficultés d'apprentissage des mécanismes de la lecture, c'est-à-dire, dès le début de l'apprentissage. Est-on bien sûr qu'ils entendent bien les différences de traits entre les phonèmes, la différence entre: se et che, que et gue, ne confondent-ils pas des mots voisins tels que: sou et chou? Pour ceux-ci, il est préférable d'avoir une méthode progressive, très analytique, où l'on commence à étudier les lettres, puis on assemble ces lettres en syllabes, cela permettra de structurer leur parole.

Pour ceux qui n'ont pas trop de difficultés de prononciation, ils peuvent faire illusion au début. Les mécanismes s'acquièrent relativement facilement, sauf si l'on se lance dans une méthode globale, avec des phrases trop longues qu'ils ne peuvent se remémorer. Très rapidement ils vont rencontrer un autre ordre de difficultés dues à la mauvaise compréhension du langage. Exemple: Une petite fille de 6½ ans, qui avait bien commencé son apprentissage de la lecture; très rapidement elle était tombée

sur des phrases de ce genre: «papa lit», facile à comprendre parce qu'il y avait une image avec un papa qui lit son journal; un peu plus loin: «papa a pâli», avec l'image d'un papa tout blanc. En lui demandant si elle comprenait bien ce que signifiait: «papa a pâli», elle répondit: oui, «papa a pas lit, a fini li»; elle avait compris: il ne lit pas, il ne lit plus.

Un autre exemple: un enfant de 7 ans ½ qui était déjà passé à la deuxième année d'apprentissage de la lecture. Il avait à lire quelques lignes qui avaient pour titre: la tempête, avec une image absolument magnifique. Lorsqu'on lui demanda: mais qu'est-ce que c'est la tempête? Il répondit: «Oui, c'est quelqu'un qui est pas gentil.»

En cherchant bien dans ses formulations, on a retrouvé que lorsqu'il embêtait son frère, on lui disait: «il t'embête, hein!»

Un autre enfant de 8 ans. Il s'agissait d'une histoire, où un singe gourmand fait 3 bouchées d'une banane et sur l'image on voyait le singe qui mangeait une banane. A la question: «Combien de bananes mangent-il?» il répondit: «3». «Es-tu sûr?» «Oui, 3, c'est écrit.» Il a fallu mimer quelqu'un en train de manger une banane en 3 bouchées, en 1 bouchée, avant qu'il ait bien compris.

Evidemment dans une classe où il y a 25 élèves qui apprennent à lire, on ne peut pas constamment vérifier si l'enfant a compris.

C'est surtout sur l'orthographe que le retard de langage aura des conséquences tout à fait désastreuses, quelquefois très durables.

Le retard de langage aura des répercussions au niveau des exercices de grammaire, parce qu'on va demander à l'enfant une gymnastique tout à fait particulière. Beaucoup d'exercices consistent à remplacer rapidement un mot par un autre (exemple: a = avait, pour vérifier s'il s'agit du verbe avoir). C'est ce que l'enfant qui a un retard de langage a énormément de difficultés à trouver. Il reste accroché au contenu de la phrase et ne peut s'en détacher pour raisonner. Il a en général de grandes difficultés d'accéder à la fonction métalinguistique, qui consiste à raisonner sur des éléments de la langue.

Le linguiste Jakobson a indiqué les fonctions du langage dans la situation de communication.

La fonction primitive: qui est centrée sur celui qui parle.

La fonction phatique: qui sert à appeler.

La fonction conative: qui consiste à donner des ordres et à faire agir les personnes à qui l'on parle.

La fonction poétique.

La fonction référentielle.

Or, la fonction référentielle pose des problèmes aux enfants qui ont un retard de langage. Quand on se trouve en face d'un interlocuteur, il faut situer cet interlocuteur, sentir si ce qu'il comprend correspond bien à ce qu'on essaye de lui dire. On peut avoir des raccourcis avec certaines personnes, alors qu'il faut l'éviter avec d'autres. C'est une fonction qui met assez longtemps à s'établir.

Exemple: un enfant de 12 ans, qui avait un esprit très logique, qui était capable de réussir des devoirs de mathématiques assez difficiles, plaçait tout à coup, au milieu d'une conversation: «Il y en a encore eu 2 ce matin. — Deux quoi? (Aucun rapport avec ce que l'on venait de dire) — Deux élèves. — Deux élèves, qui quoi? — Deux élèves qui ont été renvoyés.» Il n'arrivait pas à comprendre, se rendre compte à 12 ans, que l'on n'a le droit d'utiliser cette formule que pour rappeler quelque chose dont on vient déjà de parler et que par conséquent, il faisait référence à quelque chose à quoi son interlocuteur ne pouvait faire référence.

La fonction métalinguistique est continuellement sollicitée dans les exercices de grammaire. Il faut lire une histoire, on rencontre un mot qui n'est pas connu, on arrête l'histoire pour expliquer ce mot. L'explication du mot ne fait pas partie du message, c'est quelque chose qui est à part, qui relève de la fonction métalinguistique. De même, lorsqu'on fait des raisonnements grammaticaux sur la fonction d'un mot, sur ses possibilités d'emploi, recherche de synonymes etc., tout cela c'est de la fonction métalinguistique, cela ne fait pas partie véritablement du message, et ceci les enfants ayant un retard de langage ont beaucoup de difficultés à le concevoir. Pour eux, le langage sert à dire tout ce que l'on voit, tout ce que l'on pense, mais ça ne sert pas à discuter sur des définitions de mots. La fonction poétique est très importante aussi. C'est la possibilité de jouer avec le langage. Il y a toujours chez les personnes qui ont une langue assez riche à leur disposition un choix entre plusieurs façons de dire les choses: on choisit de préférence la plus expressive, la plus adaptée, celle qui sera le mieux comprise. On peut choisir des mots en fonction de leur sonorité, parce que cette sonorité dépasse la simple information. On peut assembler des mots qui

vont faire image, ceci est une pensée qui est venue à Jakobson à partir de la formule publicitaire, qu'au cours des élections aux Etats-Unis à l'époque d'Eisenhower les gens portaient sur leur tee-shirt: «I like Ike». Sur le plan de la sonorité cette formulation frappe. C'est une fonction que les grands dysorthographiques et les enfants qui ont eu un retard de langage ont beaucoup de mal à acquérir, même lorsqu'ils sont arrivés à un niveau d'études secondaires et qu'ils suivent relativement bien en classe; ils demeurent peu doués pour les exercices de style; on a l'impression que leur style reste lourd. Ils préfèrent continuer à s'exprimer par phrases courtes, avec quantité de répétitions. On a l'impression qu'ils n'ont pas la possibilité de choix, tout est assez figé, alors que nous opérons continuellement des choix en parlant ou en écrivant, eux ne font pas de choix, ils ont des formes assez stéréotypées.

Les mathématiques modernes avantagent les enfants qui ont un retard de langage. Autrefois, il y avait des problèmes dont la formulation était très difficile à comprendre, alors que maintenant la présentation est beaucoup plus claire. Ils arrivent à visualiser les choses par les graphes et ils raisonnent très souvent sur les graphes.

Pour les leçons d'histoire, de géographie, de sciences naturelles, lorsqu'il y a une accumulation de noms propres ou de vocabulaire spécialisé, l'enfant peut avoir beaucoup de difficultés à retenir tous ces mots nouveaux. Il doit faire un effort pour les retenir avec leur forme, et pour retenir aussi leur signification. Pour la même raison, lors de l'apprentissage d'une seconde langue, il va y avoir des difficultés pour certains à retenir des quantités de mots nouveaux.

Dans l'enseignement, la fonction essentielle du langage semble bien être la fonction référentielle.

On a l'habitude de représenter le langage comme un moyen de transmettre l'information et le savoir. Pourtant, ce n'est certainement pas la fonction la plus importante du langage.

Pour le jeune enfant, c'est peut-être la fonction émotive qui est la plus importante. Il faut que l'enfant ait la possibilité d'exprimer ses émotions, même si l'on doit les exprimer pour lui.

Comme tous les enfants, et peut-être davantage, les enfants qui ont un retard de langage peuvent se faire des idées complètement fausses sur certains problèmes, d'autant plus fausses qu'ils ne comprennent pas toujours ce que l'on dit autour d'eux et que leur imaginaire travaille quand même.

Sur le plan de l'imaginaire, ils n'ont pas de retard. (Exemples: mystères de la naissance, de l'absence, de la maladie.) Il faut savoir se tenir à l'écoute, non pas provoquer un entretien à ce sujet, mais rester à

l'écoute pour pouvoir répondre à des manifestations d'inquiétude d'une façon rassurante, en ramenant ce qui est imaginaire à un réel beaucoup plus rassurant.

Exemple: Une petite fille de 6 ans, avec un très gros retard de langage. Un garçon l'avait brutalisée. Elle avait pâli, puis rougi. Finalement, elle avait dit: «Le petit garçon, tu fais mal.» En se donnant énormément de peine, car elle n'arrivait pas à formuler des phrases aussi élaborées que celle-ci. On se rendit compte que cette petite fille n'était pas capable de pousser un cri lorsqu'on lui faisait mal. Il a fallu lui apprendre à crier «aïe».

On peut toujours mimer, raconter des petites histoires très proches du vécu quotidien de l'enfant, ce qui lui permettra de se reconnaître, de prendre un certain recul par rapport à ces situations. L'essentiel est que tout soit parfaitement clair. On lui donne un pouvoir sur certaines situations qu'il aura envie de revivre, de se rappeler et peut-être même de raconter.

A partir d'un certain moment, on est très aidé par les livres. Malheureusement, les livres sont souvent mal faits. Il faudrait des dessins très clairs, qui correspondent exactement au texte, il faudrait un texte écrit dans une langue simple. Trop souvent, ce sont des histoires d'animaux, alors qu'à un niveau assez bas de langage, il vaut mieux que ce soit véritablement du vécu quotidien. Il y a aussi des histoires d'ogres, de brigands, qui ne correspondent pas du tout à la réalité et l'on ne sait jamais ce que l'enfant imaginera à partir de cela.

Chez l'enfant qui apprend sa langue, il ne s'agit pas de communiquer un savoir. Il s'agit d'amener l'enfant à maîtriser un vocabulaire de base, la morphologie des verbes les plus courants, l'ensemble des structures syntaxiques. Il faut que cette maîtrise soit suffisante, que les mots soient suffisamment disponibles pour que l'enfant puisse sans efforts excessifs dire spontanément ce qu'il voit, ce qu'il éprouve, ce qu'il pense. Il sera bien temps ensuite d'enrichir progressivement son vocabulaire, de façon toujours très explicite.

On sait généralement d'instinct parler aux tout-petits. On a souvent décrit la langue maternelle: phrases courtes, énormément de répétitions. Quand l'enfant grandit, on perd un peu l'usage instinctif d'une langue adaptée à ses possibilités. On a souvent tendance à parler trop haut: c'est-à-dire, parler à un niveau qu'il ne peut pas atteindre sur le plan coditif et linguistique.

On a souvent tendance avec les enfants qui grandissent à corriger leurs fautes. On veut obtenir des progrès. Il faudrait éviter la correction immédiate de la faute. Il serait plus profitable de corriger les fautes sous forme de jeux.

Un groupe de chercheurs a réalisé une expérience très positive. Ils ont formé des

groupes d'enfants avec un adulte dans chaque groupe.

Dans le premier groupe, l'adulte avait pour mission de répondre uniquement en corrigeant l'énoncé de l'enfant: si l'enfant faisait un énoncé incorrect, on répétait cet énoncé, mais formulé de façon correcte.

Dans le second groupe, l'adulte était chargé de reprendre l'énoncé de l'enfant, mais en l'enrichissant, en apportant quelque chose de plus: si l'enfant dit: «tomber tuture» l'adulte enrichira: «la tuture, elle est tombée par terre».

Dans le troisième groupe, l'adulte répondait en enchaînant sur quelque chose de tout à fait nouveau: «tomber tuture»; l'adulte dira: «Oh! elle est tombée, vite, on la ramasse.»

Le troisième groupe est celui qui a entendu la plus grande variété d'énoncés.

C'est la richesse et la variété de l'énoncé qui permettent à l'enfant de progresser; ces énoncés étaient toujours faits à partir de la situation, provoqués par une première intervention de l'enfant.

Le rôle des parents n'est pas de corriger les fautes de langage. Ils ont un rôle beau-

coup plus important à jouer. Leur rôle est de garder avec l'enfant une communication riche et variée. Riche par son contenu émotionnel, par la mobilité des idées, par tout ce qui peut motiver l'enfant et lui donner envie de parler.

Le rôle des enseignants est assez difficile à jouer, parce qu'il faut tenir compte des programmes scolaires, des performances des autres enfants de la classe. Ils doivent à la fois corriger les fautes, enrichir le langage et enseigner tout un savoir.

Il vaut mieux ne pas s'obnubiler sur les fautes isolées. Les fautes peuvent céder lorsqu'elles sont abordées d'une nouvelle manière: par exemple, au moyen de la lecture. On peut faire céder une quantité de fautes au moment de l'acquisition de la lecture: on utilise la lecture comme une nouvelle façon de parler. C'est pourquoi il n'y a pas lieu d'ajourner trop longtemps l'apprentissage de la lecture. Qu'on maintienne un enfant une année de plus en classe infantile parce qu'il a un retard de langage, surtout s'il a en même temps un petit retard de maturation, cela lui permettra de consolider les bases, notamment pour la repré-

sentation de l'espace, du temps, pour le vocabulaire relatif à l'espace qui est indispensable pour l'apprentissage de la lecture; cela lui permettra de faire des progrès en rythme et en sens musical; (le rythme et le sens musical sont absolument essentiels pour l'acquisition du langage, c'est ce qui permet le mieux d'analyser l'intonation de la phrase); mais il ne faudrait pas le maintenir plus d'une année dans une classe infantile, parce que l'enfant est un être en pleine croissance et il ne doit jamais stagner. Si ses moyens intellectuels le lui permettent, il faut absolument qu'il accroisse ses connaissances, son expérience, il faut qu'il croisse en savoir comme en stature. La seule précaution, c'est que cette progression soit solide et utile. Il ne s'agit pas de connaissances encyclopédiques plaquées, dont il n'aurait pas l'utilisation immédiate, mais uniquement de connaissances solidement ancrées dans son expérience personnelle.

Lucienne Kaeser

Rédactrice de la rubrique fribourgeoise:
M^{me} Lucienne Kaeser, rue des Alpes 28,
1700 Fribourg. Tél. (037) 22 16 15.

DIVERS

Télévision éducative

TV-Scopie

«Au studio du Ratamiaou»

Diffusion: 22 mai 1979

Durée: 45'07

La série des émissions «Au Pays du Ratamiaou», diffusée sur l'antenne romande, les lundi, mardi et vendredi vers 17 heures s'adresse en priorité aux très jeunes téléspectateurs. De ce fait notre tv-scopie a pour public cible les élèves des premiers degrés primaires. Néanmoins l'émission se divise en trois parties et la dernière concerne plus particulièrement les adultes.

STRUCTURE DE L'ÉMISSION

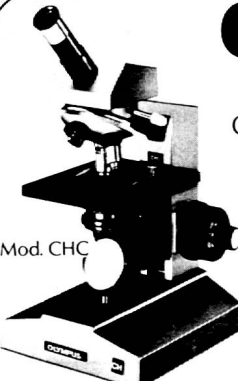
1. **Le résultat à l'écran:** rediffusion d'un extrait de l'émission «Au Pays du Ratamiaou» (durée 9 min.).

2. **Le travail au studio:** reportage montrant comment se fait l'émission au studio de la télévision (durée 21 min.).

3. **Ceux qui font l'émission:** interview du producteur et des animateurs (durée 12 min.).

Le tv-scopie a pour objectif de permettre aux jeunes téléspectateurs de mieux comprendre et surtout de mieux voir où — dans quel lieu — avec quelles personnes, à l'aide de quel matériel et selon quelle organisation s'orchestre l'enregistrement d'une émission «Au Pays du Ratamiaou».

L'exploitation pourra se faire, à choix, à partir de l'un ou l'autre des modules de l'émission susceptible de déclencher, au niveau de la classe, des activités diverses. (Voir fiche technique in Classeur Radio-TV Educative).



OLYMPUS

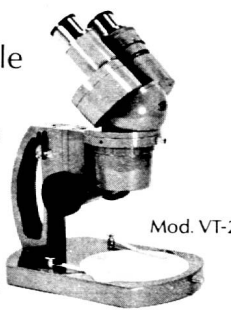
Microscopes modernes pour l'école

Grand choix de microscopes classiques et stéréoscopiques pour les élèves et pour les professeurs

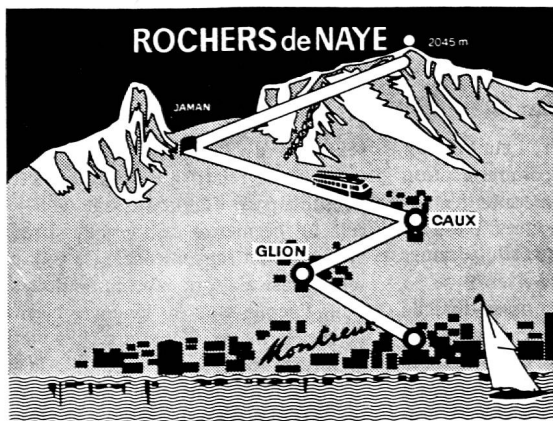
Nous sommes en mesure d'offrir le microscope approprié à chaque budget et à chaque cas particulier

Demandez notre documentation!

Avantageux, livrables du stock Service prompt et soigné



Démonstration, références et documentation: représentation générale:
WEIDMANN + SOHN, dép. instruments de précision, 8702 Zollikon ZH, tél.: 01 65 51 06



Panorama le plus grandiose
de Suisse romande 2045 m.

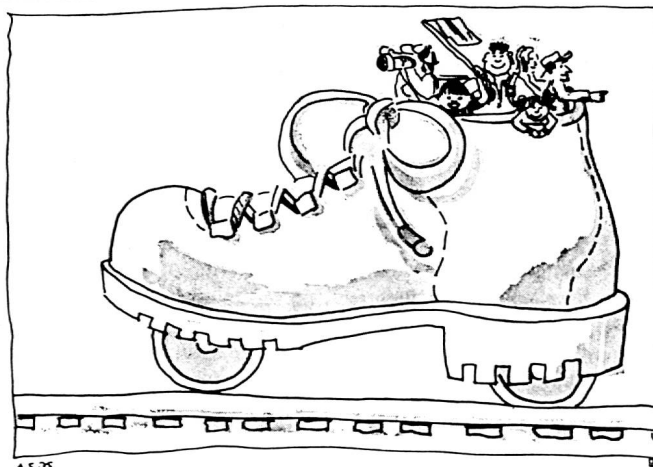
Nombreux circuits pédestres

Jardin alpin - Hôtel-restaurant

Film 16 mm couleur et prospectus à disposition

MGN

Chemin de fer
Montreux (ou Territet)
Glion - Caux - Jaman
Rochers-de-Naye
1820 Montreux Tél. (021) 61 55 22



Montreux - Les Avants/Sonloup - Château-d'Ex -
Gstaad - Zweisimmen - Lenk.

Nombreux circuits combinés train / télécabine / car /
marche.

Film 16 mm couleur et prospectus à disposition

MOB

Chemin de fer
MONTREUX-OBERLAND
BERNOIS
1820 Montreux Tél. (021) 61 55 22



Courses d'écoles 1979

FRANCHES- MONTAGNES

VALLÉE DU DOUBS

Admirable parc naturel, entrecoupé par de vastes pâturages et de majestueux sapins, les Franches-Montagnes constituent le pays du tourisme pédestre par excellence. La vallée du Doubs offre un paysage très varié. Une promenade au bord de cette rivière est pleine d'enchantement. Cette magnifique région est idéale pour y effectuer des courses d'écoles.

En nous adressant le coupon ci-dessous, nous vous enverrons gratuitement notre nouvelle brochure « Programme d'excursions pour écoles 1979 », ainsi que le nouvel horaire et guide régional et quelques prospectus.

CHEMINS DE FER DU JURA, 1, rue du Général-Voirol, 2710 TAVANNES. Tél. (032) 91 27 45.

à détacher ici

Veillez m'envoyer votre nouvelle brochure « Programme d'excursions pour écoles 1979 » ainsi que le nouvel horaire et guide régional et quelques prospectus.

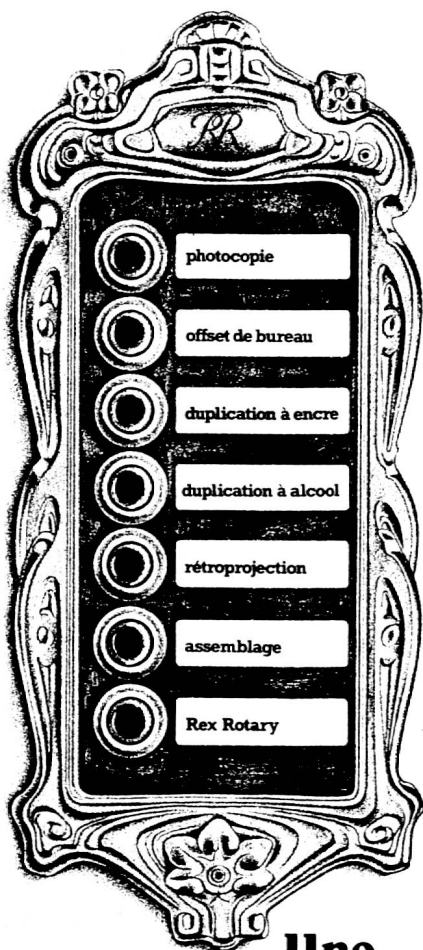
Nom: _____

Prénom: _____

N° postal: _____

Lieu: _____

Rue: _____



**Une
pression sur
le dernier bouton
suffit.**


Rex-Rotary
 Systèmes d'impression et de copie pour bureau

Weltpoststrasse 21, 3000 Bern 15
Tel. 031 43 52 52

Aarau	Tel 064-22 77 37	Lugano	Tel 091-51 88 32
Basel	Tel 061-35 97 10	Luzern	Tel 041-23 47 86
Maienfeld	Tel 085-9 29 17	Hauterive	Tel 038-33 14 15
Fribourg	Tel 037-22 03 21	St. Gallen	Tel 071-23 36 55
Genève	Tel 022-44 19 20	Sierre	Tel 027-55 17 34
Lausanne	Tel 021-22 37 13	Zürich	Tel 01-64 25 22

CONCOURS DE RÉDACTION



SEMAINE SUISSE-ARBALÈTE

Approuvé et recommandé par la Conférence des directeurs de l'Instruction publique.

Après quelques années d'interruption, l'organisation SEMAINE SUISSE-ARBALÈTE désire lancer dans les écoles de notre pays un nouveau concours de rédaction, cette fois-ci en collaboration avec l'industrie textile suisse, représentée par l'Association suisse d'industriels du textile, propriétaire de la marque collective «Swiss Fabric».

Les organisateurs de la Semaine du textile suisse ont à cœur de signaler à la jeune génération l'importance de l'industrie suisse, plus particulièrement sous l'aspect du choix de la profession. Il faut donc fournir à la jeunesse une occasion de réfléchir au sens et à l'importance des produits suisses pour la population et l'économie, la branche des textiles étant un exemple typique de l'activité industrielle suisse.

Les compositions présentées participeront à un tirage au sort pour la détermination de trois gagnants. Le prix consiste en un voyage de deux jours en Suisse pour toute la classe des trois gagnants, y compris le maître de classe. Ce voyage pourra être combiné avec la visite d'une entreprise de la branche des textiles ou du Centre du textile et de la mode (CTM).

Les enseignants présenteront les compositions retenues avec le bulletin de participant jusqu'au 15 juillet 1979 au plus tard à:

SEMAINE SUISSE-ARBALÈTE, Waaghausgasse 18, 3011 Berne.

—couper ici—

CONCOURS DE RÉDACTION BULLETIN DE PARTICIPATION

Lieu Canton

Ecole

Classe (s)

Nom de l'enseignant

Adresse exacte

Nombre des élèves de (s) la classe (s) Total

Noms et prénoms des auteurs des compositions retenues (2 au plus par classe)

1. Age Classe

2.

Date: Signature de l'enseignant:

Prière d'envoyer le présent bulletin avec les compositions retenues jusqu'au 15 juillet 1979 au plus tard à la SEMAINE SUISSE-ARBALÈTE, Waaghausgasse 18, Berne. Des bulletins de participant peuvent être obtenus en plus grand nombre à la même adresse.

Des indications supplémentaires ainsi que le règlement du concours peuvent être demandés à l'adresse suivante:

Secrétariat SEMAINE SUISSE-ARBALÈTE, Waaghausgasse 18, 3011 Berne (031) 22 26 17.

Sauvegardons l'environnement

en utilisant du papier recyclé original 100% à base de vieux papier.

Un produit suisse qui contribue à un nouveau style de consommation et de production.

Fabrication

ne nécessite que de vieux papiers, tels que journaux, revues, chutes d'imprimerie; en circuit d'eau fermé, sans pollution des eaux, sans décoloration, sans blanchiment et sans coloration; économie de bois, d'eau et d'énergie non négligeable.

Extrait de notre programme de vente:

cahiers de brouillon E5, 24 filles
cahiers de brouillon A4, 24 filles
carnets E6, 24 filles
blocs de brouillon A5, 75 filles
blocs de brouillon A4, 75 filles
papier pour polycopie A4, 85 g/m² (impr. des 2 côtés)
papier dessin A4, 140 g/m²
papier dessin A3, 140 g/m²
papier dessin en rouleau, 120 g/m², 100 cm large, 120 m
blocs dessin 50 filles, 120 g/m²
cahiers dessin A4 oblong, 120 g/m², 16 filles

Cahiers de devoirs pour 40 semaines, couverture avec sujet

Cahiers de devoirs, exécution spéciale, 40 semaines (mardi/mercredi/vendredi)

Papeterie petite Fr. 7.50

Papeterie grande A4 Fr. 12.50

rabais de quantité

Enveloppes C6 le mille Fr. 27.50 Enveloppe C5 le mille Fr. 42.—

Autres spécialités de notre maison:

sous-mains en polystyrol pour formats A4 / A3 / A2

presse de linogravure, construction suisse compl.

supports pour écoliers UNI BOY

couleurs gouache et dispersion Zeugin-Color, 10 teintes

support pour pinces en bois, pour 30 pinces

Grand choix en articles pour le bricolage créatif

Stylos à encre Geha, Pelikan, Alpha, Soennecken, Solid, etc. Prix de gros

Demandez

une documentation complète.

INVITATION! Paedagogica 79, 19. - 24. mai 1979, Schweiz. Mustermesse, Bâle
Salon pour l'enseignement, le perfectionnement et la formation continue
Venez s.v.p. nous dire « Bonjour » à notre stand 15235.

Avantages

la revalorisation (selon un procédé non-polluant pour l'environnement) en lieu et place de la destruction d'un matériau après usage; la réduction des masses de déchets dont le ramassage incombe aux pouvoirs publics; le ménagement des sources naturelles de matières premières et de l'environnement.

Ainsi une fabrique de papier suisse (Stoecklin & Cie à Arlesheim près de Bâle) réussit la première à fabriquer industriellement un nouveau papier à écrire et à imprimer.

		Fr.
ligné ou quadrillé	le cent	55.—
ligné ou quadrillé	le cent	100.—
	le cent	40.—
	par pièce	1.30
	par pièce	1.70
	le mille	16.—
	le mille	28.—
	le mille	55.—
le rouleau	40.—	
	pièce	4.40
	le cent	90.—
	le cent	110.—
	le cent	60.—

	Fr.
de 1.— à 6.50	à 6.50
	350.—
(exécution simple 3.—)	luxé 5.—
	par kilo 10.—
	pièce 5.—

07810
BIBLIOTHEQUE NATIONALE
SUISSE
15, HALLWYLSTRASSE
3003
BERNE

J. A.

1820 Montreux



Bernhard Zeugin

Rittenberghalde - CH-4242 Dittingen bei Laufen BE - Tel. 061 89 68 85 - Bahnstation Laufen

Matériel scolaire
Matériel pour écoles enfantines